

<b>L'ÉDITO DU MOIS .....</b>	<b>2</b>
« 2024, une année de défis » par Bruno Angles, Directeur Général D'AG2R LA MONDIALE.....	2
<b>QUESTIONS À PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE .....</b>	<b>4</b>
Placements financiers, du bilan 2023 aux perspectives pour 2024.....	4
<b>LE COIN DE L'ÉPARGNE .....</b>	<b>11</b>
C'est l'or, c'est l'or.....	11
<b>LE COIN DE LA RETRAITE .....</b>	<b>20</b>
Rapport sur les pensions de l'OCDE, la France peut mieux faire ! .....	20
Près de 700 000 bénéficiaires du minimum vieillesse .....	26
<b>LE COIN DE LA SANTÉ ET DE LA DÉMOGRAPHIE .....</b>	<b>27</b>
Les causes de mortalité en France.....	27
L'espérance de vie en bonne santé, une progression atténuée par la crise sanitaire .....	29
<b>LE COIN DE LA DÉPENDANCE .....</b>	<b>34</b>
Dépendance, la question du maintien à domicile.....	34
<b>LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE .....</b>	<b>37</b>
Les nouveaux investisseurs français : changement et continuité .....	37
<b>LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE.....</b>	<b>46</b>
Tableau de bord des produits d'épargne .....	47
Tableau de bord des marchés financiers .....	48
Tableau de bord du crédit et des taux d'intérêt .....	49
Tableau de bord de la retraite.....	50

## L'ÉDITO DU MOIS

### « 2024, UNE ANNÉE DE DÉFIS »

PAR BRUNO ANGLES, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'AG2R LA MONDIALE



2024 sera une année phare pour la France avec l'organisation, pour la première fois depuis cent ans, des Jeux Olympiques et Paralympiques. Durant un

mois, toute la France vibrera aux sons d'un des plus grands événements sportifs mondiaux, événement dont la renaissance au XXe siècle a été rendue possible par la ténacité d'un Français, le baron Pierre de Coubertin. Des milliers d'athlètes pourront exprimer tout leur talent dans les 32 sports retenus, à Paris et sur l'ensemble du territoire. Et le Groupe AG2R LA MONDIALE est très fier de soutenir Ysaora Thibus et Johan Peter, deux escrimeurs français qui concourront cet été pour une médaille olympique.

Au-delà de la compétition olympique, en 2024, l'inflation devrait poursuivre sa décrue, après avoir atteint des niveaux plus vus depuis cinquante ans à la suite des chocs sanitaires et géopolitiques

successifs. Cela devrait conduire la Banque Centrale à réduire les taux directeurs qu'elle avait massivement augmentés pour endiguer la vague inflationniste.

Même s'ils ne devraient pas redescendre à leurs niveaux d'avant crise, cela devrait prévenir le risque de récession tout en permettant aux taux d'intérêt de retrouver leurs fonctions d'aiguillon de l'investissement et de rémunération de l'épargne.

En 2024, l'épargne jouera donc un rôle clé. Elle doit notamment permettre les investissements pour la décarbonation des activités afin de lutter contre le réchauffement climatique. La refonte du label ISR, qui devrait être opérationnelle d'ici la fin du premier trimestre, sera un signal fort adressé tant aux investisseurs qu'aux gestionnaires de fonds. Dans le cadre de sa Politique Climat, le Groupe AG2R LA MONDIALE a d'ores et déjà décidé d'exclure progressivement de sa gestion d'actifs les entreprises réalisant tout ou partie de leur chiffre d'affaires grâce au charbon ou aux hydrocarbures. Nous avons aussi pris l'engagement de limiter la

contribution de nos portefeuilles d'actifs au réchauffement climatique.

L'épargne fait également partie de la palette de solutions pour faire face à l'autre grand défi auquel nous sommes collectivement confrontés, celui du « bien vieillir ». D'ici 2050, il y aura deux millions de personnes dépendantes de plus de soixante ans, c'est 50 % de plus qu'aujourd'hui. AG2R LA MONDIALE prend pleinement sa responsabilité sociétale en portant le sujet de la transition démographique dans le débat public et en apportant des solutions concrètes pour répondre au défi de la société des « quatre générations » et favoriser le « bien

vieillir ». Parmi celles-ci, notre Groupe propose des Plans d'Épargne Retraite qui permettent à nos clients de préparer leur retraite et financer les enjeux de leur avancée en âge en épargnant dès à présent.

C'est donc une année de défis qui nous attend en 2024 : sportifs avec les Jeux Olympiques, mais aussi générationnels avec la transition énergétique et le « bien-vieillir ». Pour ces deux derniers, l'épargne doit jouer un rôle central, ce qui suppose de la fléchier et la diriger en cohérence.

**Bruno Angles**

*Credit photo : Pierre Olivier - Capa Pictures*

# QUESTIONS À PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

## PLACEMENTS FINANCIERS, DU BILAN 2023 AUX PERSPECTIVES POUR 2024

**L'année 2023 a été encore une année favorable à l'épargne. N'est-il pas surprenant qu'en pleine vague inflationniste, les ménages aient maintenu un effort important d'épargne ? Pourquoi y a-t-il un tel décalage entre les Américains et les Européens ?**

Le taux d'épargne des ménages français est resté, en 2023, supérieur à 17 % du revenu disponible brut, soit deux points au-dessus de la moyenne de longue période d'avant la crise sanitaire (15 %). Les flux d'épargne demeurent au-dessus de 100 milliards d'euros par an, soit nettement plus qu'avant 2019.

Les ménages, loin d'avoir puisé dans la cagnotte constituée durant la période de covid, l'ont renforcée. Ce réflexe est fréquent en période d'inflation. Par crainte de nouvelles hausses de prix, les ménages tentent de s'en prémunir en épargnant davantage. Par ailleurs, ils mettent de l'argent de côté pour compenser la dépréciation de la valeur de leurs actifs. L'augmentation des taux d'intérêt et le durcissement de l'accès aux

crédits conduit les ménages à accroître leurs apports personnels pour acheter un bien immobilier, ce qui passe au préalable par la constitution d'une épargne. Évidemment, tous les ménages n'ont pas pu épargner en 2023. L'épargne est avant tout réalisée par les 20 % des ménages les plus aisés. 20 à 30 % des ménages n'ont pas pu épargner. Certains d'entre eux ont même dû désépargner.

Les Américains ont eu un comportement différent de celui des Européens. Ils ont privilégié la consommation en puisant dans leur cagnotte covid. Ce comportement leur est assez traditionnel. Leur niveau de confiance dans l'avenir, supérieur à celui des Européens, peut expliquer cette différence. Les Américains utilisent les plus-values générées par leurs placements pour consommer quand les Européens les capitalisent.

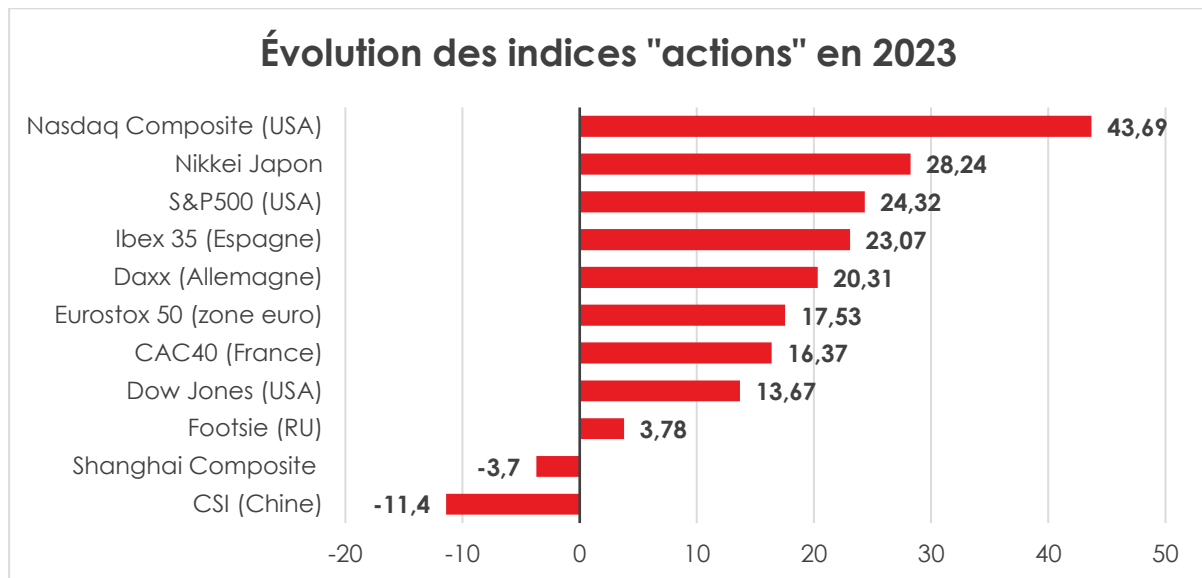
**Les années se suivent mais ne se ressemblent pas sur les marchés financiers. Après la forte baisse en 2022, les indices « actions » ont enregistré de fortes hausses en 2023, seuls les indices chinois faisant exception. Comment**

## expliquez-vous la bonne tenue des marchés occidentaux malgré la hausse des taux d'intérêt ?

L'année 2023 constitue indéniablement un bon cru pour les détenteurs d'actions. Ces dernières se sont, en moyenne, fortement valorisées et ont offert des dividendes élevés.

Au cours du mois de décembre, plusieurs grands indices ont battu leur record historique : le CAC 40, le DAX allemand, le Dow Jones, le Nasdaq 100. Ce dernier a connu sa meilleure année depuis 1999, en

pleine bulle Internet. L'intelligence artificielle a attiré de nombreux investisseurs. Le Nasdaq a progressé ainsi de plus de 50 % en un an et le Nasdaq Composite de plus de 40 %. Le CAC 40 a, de son côté, établi un nouveau record de clôture à 7 596,91 points le 15 décembre dernier. En séance, l'indice parisien a dépassé les 7 650 points le 14 décembre dernier. Sur l'ensemble de l'année 2023, le CAC 40 a gagné 16,5 %, ce qui constitue sa troisième meilleure performance annuelle. Après des années de vaches maigres, l'indice japonais, Nikkei, a enregistré un gain de 28 %.



Cercle de l'Épargne

Les marchés « actions » ont ainsi effacé la contre-performance de 2022 marquée par la guerre en Ukraine, la vague inflationniste et le durcissement des politiques monétaires. En 2023, les investisseurs ont salué la bonne tenue de l'économie américaine et le

processus de désinflation. Ils ont anticipé la future baisse des taux directeurs de la part des grandes banques centrales.

Après avoir dépassé les 10 % en rythme annualisé durant l'automne 2022, l'inflation est revenue à 2,4 %

en zone euro au mois de novembre. Aux États-Unis, la hausse des prix à la consommation atteint 3,1 % en novembre, loin de son pic de plus de 9 % en 2022, inédit depuis les années 1980.

La vitalité de l'économie américaine a étonné favorablement les investisseurs. Le taux de croissance a atteint près de 5 % en rythme annualisé au troisième trimestre. L'économie de la première puissance mondiale a été portée par la consommation des ménages, qui n'ont pas hésité à puiser dans leur épargne de précaution accumulée durant la crise sanitaire et par les dépenses de l'État fédéral. Le déficit public devrait dépasser en 2023, 7 % du PIB selon le Congressional Budget Office. La conséquence a été le maintien d'un faible taux de chômage malgré le durcissement de la politique monétaire.

La progression des indices « actions » est également la conséquence de la bonne tenue des résultats des entreprises. Elles ont réussi à préserver leurs marges malgré l'accumulation des chocs (ruptures des chaînes d'approvisionnement, inflation, embargos, etc.). Les entreprises ont répercuté sur leurs prix l'augmentation de leurs coûts, ce qui leur a permis de sauvegarder leurs profits.

Après avoir subi, en 2022, le contrecoup de leur forte croissance des années Covid, les valeurs

technologiques ont enregistré des augmentations impressionnantes en 2023. Les actions d'Apple, Microsoft, Alphabet (ex-Google), Amazon, Nvidia, Meta (ex-Facebook) et Tesla ont contribué à la hausse des indices new-yorkais. Ces valeurs pèsent davantage dans l'indice global MSCI ACWI, qui regroupe 85 % des marchés mondiaux en valeur, que toutes les sociétés françaises, japonaises, britanniques et chinoises réunies. La capitalisation d'Apple qui s'élève à 3 000 milliards de dollars, est désormais équivalente à celle de toutes les sociétés cotées à Paris. L'action de Nvidia a gagné près de 240 % en un an. Cette société développe des microprocesseurs indispensables pour les applications d'intelligence artificielle.

En Europe, le secteur de la santé a animé les marchés. Le laboratoire pharmaceutique danois Novo Nordisk a détrôné LVMH en tant que première valeur européenne grâce à ses coupe-faim de nouvelle génération. Le cours de son action a augmenté de près de 50 % en un an, portant la valorisation de cette société à plus de 470 milliards de dollars.

La Chine fait exception. L'indice Shanghai Composite a reculé de plus de 3 % en 2023. Il s'agit de la troisième année consécutive de recul. L'indice CSI 300 des Bourses de Shanghai et de Shenzhen, lancé en 2003, affiche des pertes de plus de

40 % par rapport à son record de février 2021. La crise immobilière a incité les investisseurs internationaux à limiter leurs achats d'actions chinoises. Les deux promoteurs Evergrande et Country Garden, en difficulté financière, ont joué leur rôle d'épouvantail. Le marché indien a tiré profit du repli de celui de la Chine. La capitalisation boursière des marchés indiens rivalise désormais avec celle de Hong Kong.

### **2023 a été une année également gagnante pour l'épargne réglementée ?**

L'inflation et la hausse des taux ont modifié le comportement des ménages. Ils ont réduit les liquidités qui dormaient sur leurs comptes courants en les réorientant vers l'épargne réglementée et les contrats à terme. L'encours des dépôts à vue, qui était passé de 406 à 542 milliards d'euros de décembre 2019 à septembre 2022, est repassé en dessous de 500 milliards d'euros en 2023.

L'épargne réglementée a bénéficié à plein de l'effet « taux ». Elle n'est pas la seule à avoir attiré l'attention des ménages. Les contrats à terme ont connu un réel regain de forme tout comme les Organismes de Placement Monétaire.

La collecte du Livret A et du LDDS a atteint, sur les onze premiers mois, de l'année 37 milliards d'euros, ce

qui constitue un record. Le Livret d'Épargne Populaire (LEP) a, de son côté, enregistré une collecte de plus de 18 milliards d'euros toujours sur les onze premiers mois de l'année. Le passage du taux de rendement du Livret et du LDDS de 0,5 à 3 % en un an a, dans un contexte géopolitique anxiogène et de remontée rapide de l'inflation, conduit les ménages à privilégier ce type de placements. Après des années de décollecte, le LEP dont le taux est passé de 1 à 6,1 % (ramené à 6 % le 1er août 2023) a connu un rebond notoire. Le Livret A et le LDDS n'ont pas attendu le relèvement de leur taux de rémunération pour enregistrer des collectes élevées. Depuis la crise sanitaire, ces deux produits jouent leur rôle traditionnel de valeur refuge. Leur encours cumulé est passé de décembre 2019 à novembre 2023 de 410 à 546,5 milliards d'euros.

Les dépôts ou contrats à terme ont été également les grands gagnants de l'année 2023. Délaissés durant la période de taux bas, ces placements ont les faveurs de la part des épargnants. Non plafonnés mais fiscalisés (prélèvement forfaitaire unique), ils ont offert des rendements autour de 3,5 %. Comme pour le Livret A ou les fonds euros de l'assurance vie, ils bénéficient d'une garantie en capital mais à la différence de ces deux produits, ils ne sont pas totalement liquides, une durée minimum d'immobilisation est fixée dans le cadre du contrat. Celle-

ci peut varier en moyenne de 3 mois à deux ans. Sur les dix premiers mois, les flux en faveur des dépôts ont atteint 38 milliards d'euros. L'encours s'élevait, fin octobre 2023, à 413 milliards d'euros, contre 360 milliards d'euros en octobre 2021.

Les SICAV monétaires ont également connu un nouvel essor toujours grâce à la remontée des taux d'intérêt. Les livrets bancaires ordinaires n'en ont pas profité, les banques ne souhaitant pas s'engager dans une bataille des rendements avec le Livret A. Enfin, plusieurs établissements ont proposé des taux bonifiés dans le cadre de leurs superlivrets. Ces taux pouvant dépasser 4 % sont proposés sur des périodes relativement courtes, trois mois en moyenne avant de repasser en dessous de 3 %.

### **Pour l'assurance vie, l'année 2023 a été une année de transition ?**

Le premier produit financier des ménages avec un encours de 1 900 milliards d'euros a fait preuve d'une réelle résilience. Les unités de compte ont plus que compensé la décollecte de plus de 25 milliards d'euros enregistrée par les fonds euros (de janvier à novembre 2023). Ces derniers ont souffert de la concurrence de l'épargne réglementée et des dépôts à terme. Les unités de compte ont représenté, en moyenne, 40 % de la collecte totale de l'assurance vie. Ce choix des assurés s'est révélé gagnant compte tenu de l'évolution des

produits de marché (actions, fonds obligataires et titres monétaires). Le rendement des fonds euros, après avoir atteint un point bas en 2021 (rendement moyen de 1,28 %) a commencé à croître, en 2022 (1,9 %). Cette progression s'est poursuivie en 2023 avec la hausse des taux des obligations. Elle devrait se prolonger dans les prochaines années. Avec le retour d'une hiérarchie des taux plus logique, les obligations devraient rapporter davantage, ce qui sera positif pour les fonds euros. La décrue des taux directeurs et de l'inflation devrait, par ailleurs, dans les prochains mois, amener une baisse des taux de court terme. Il en résultera une compétitivité accrue pour les fonds euros. La hiérarchie des taux devrait être mieux respectée, ce dont profiteront les fonds euros.

### **Le Plan d'Épargne Retraite, avec plus de 7 millions de titulaires, ne s'est-il pas imposé dans le paysage de l'épargne des Français ?**

Commercialisé depuis l'automne 2019, le Plan d'Épargne Retraite (PER) traverse les crises sans sourciller. En quatre ans, plus de 7 millions de PER ont été souscrits et l'encours dépasse 90 milliards d'euros.

Le PER répond à un réel besoin des ménages français, celui de se constituer un supplément de revenu ou de capital pour la retraite. La crainte justifiée d'une baisse sensible du pouvoir d'achat conduit



les Français à mettre de l'argent de côté. Le PER dispose de réels atouts : déduction fiscale, liberté au niveau de la sortie (rente, capital, combinaison des deux, sorties fractionnées), gestion pilotée. De plus en plus de ménages privilégient ce placement, ce qui peut expliquer, en partie, la faible collecte de l'assurance vie.

### **Et pour 2024, quelle est la stratégie à suivre en matière de placements ?**

Avec la baisse possible des taux directeurs d'ici la fin du premier semestre, les épargnants devront se montrer agiles. Les vérités de 2023 ne seront pas obligatoirement celles de 2024. La fin de vague inflationniste, si elle est confirmée, devrait déboucher sur un nouveau cycle pour les taux directeurs et pour l'économie.

Pour les produits de taux, alors que le taux du Livret A et du Livret de Développement Durable et Solidaire ne devrait pas être actualisé d'ici le 1<sup>er</sup> février 2025, il en sera différemment pour le Livret d'Épargne Populaire. Son rendement actuellement de 6 % devrait se situer autour de 5 % à compter du 1<sup>er</sup> février 2024. Les dépôts et contrats à terme tout comme les OPC monétaires devraient voir leur rendement baisser à partir du second semestre. Concernant le Plan d'Épargne Logement (PEL), son taux de rémunération est passé de 2 à

2,25 % le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce taux s'applique à tous les plans ouverts depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Cette augmentation n'améliore que marginalement l'attractivité de ce produit dont les revenus sont fiscalisés (Prélèvement forfaitaire Unique ou impôt sur le revenu et prélèvements sociaux). Net de prélèvements, le rendement du PEL est de 1,57 %, soit près de deux fois moins que le Livret A et un point en dessous du rendement des fonds euros de l'assurance vie. Le PEL ouvre certes des droits à prêts pour l'acquisition d'un logement ou la réalisation de travaux. Le taux des prêts pour les nouveaux PEL ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 3,45 %. Les droits à prêts sont ouverts quatre ans après l'ouverture du plan donc pas avant 2028. Si aujourd'hui, le taux de 3,45 % est attractif, il pourrait en être autrement dans le futur, compte tenu de la normalisation attendue sur le terrain de l'inflation.

De son côté, l'évolution du cours de l'or dépendra de la situation géopolitique. En cas de désescalade au Proche-Orient et de baisse de l'inflation, le cours du métal précieux pourrait se détendre.

Compte tenu de l'appétence croissante des jeunes investisseurs pour les cryptoactifs, ces derniers devraient continuer à connaître d'amples fluctuations. La forte progression des valeurs technologiques, en lien avec l'essor

de l'intelligence artificielle, devrait alimenter les marchés des cryptoactifs en liquidités. En revanche, si ces valeurs venaient à baisser, cela pourrait jouer à l'encontre des cryptoactifs.

La valorisation des actions en 2024 ne devrait pas être, en moyenne, aussi forte que celle de 2023. L'augmentation de l'année dernière s'est construite, en partie, sur des anticipations de baisses des taux directeurs, baisses censées intervenir d'ici la fin du premier semestre. Les investisseurs ont ainsi intégré par avance les gains de ces baisses. Les marchés pourraient être néanmoins soutenus par la reprise de l'activité attendue pour le second semestre. Les secteurs des énergies renouvelables, de la finance, de l'automobile et du tourisme devraient animer les marchés. La décarbonation des activités devrait s'accélérer en 2024.

Les constructeurs d'automobiles ont prévu le lancement de nombreux modèles électriques. Le nombre de touristes internationaux devrait dépasser le niveau d'avant crise sanitaire. Enfin, la finance devrait tirer profit de la stabilisation des taux d'intérêt.

Les marchés pourraient néanmoins être sujets à plusieurs secousses. 2024 sera marquée par plusieurs élections nationales importantes (Royaume-Uni, États-Unis, Inde, etc.). L'évolution des conflits au Proche-Orient et en Ukraine pourrait influencer sur le cours des actions.

Entre perspectives de croissance et incertitudes, 2024 s'inscrit sans nul doute dans le prolongement des dernières années. Point positif, les entreprises et les ménages ont prouvé leur grande résilience face à l'accumulation des chocs en tout genre.

## LE COIN DE L'ÉPARGNE

### C'EST L'OR, C'EST L'OR

Au début du mois de décembre 2023, le cours de l'once d'or dépassait 2 000 dollars. En un an, l'once a gagné 15 % et sur dix ans, près de 70 %. L'or, même s'il a perdu son rôle d'étalon monétaire, demeure une valeur-refuge. Ce fut le cas en 1973, en 1980, en 2009, en 2011 et depuis 2020. Le record date du mois de janvier 1980, en plein deuxième choc pétrolier, à 2 500 dollars l'once en valeur actualisée (dollar 2023) et 850 dollars en valeur non actualisée. Entre deux crises, l'or peut connaître de longues périodes de prix bas (inférieurs à 1 500 dollars). Depuis quelques mois, l'or retrouve quelques lustres. La guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis, ainsi que les tensions au Moyen-Orient, concourent à son appréciation. Les craintes de la survenue d'une nouvelle crise financière influent également sur son prix. L'or est une valeur refuge mais c'est aussi une matière première qui s'échange sur les marchés. La bijouterie reste le principal vecteur d'achat de l'or devant les banques centrales, les investisseurs privés et l'industrie de l'électronique-informatique.

### L'OR DE L'ÉTALON MONÉTAIRE À SA DÉMONÉTISATION

L'or a été une source de fascination du fait de sa rareté, de sa densité, de son éclat et de sa pérennité. Il y a plus de 6 000 ans, les Égyptiens exploitaient déjà l'or du Nil. Les premières mines ont été ouvertes il y a 5 000 ans. L'utilisation de l'or comme monnaie intervient six siècles avant notre ère, entre 561 et 546 av. J.-C. (dates de début et de fin de règne du roi Crésus sur la Lydie, pays d'Asie Mineure). Il tenait ses richesses du Pactole, la rivière qui cachait une multitude de paillettes d'or. Par sa rareté, l'or permettait une régulation assez facile par les autorités. Sa résistance et sa densité sont deux caractéristiques clés qui lui ont permis de jouer le rôle d'étalon et de réserve.

Du fait de ses caractéristiques, l'or s'est progressivement imposé comme étalon pour définir la valeur des devises. L'étalon-or (en anglais : Gold Standard) est un système monétaire dans lequel l'unité de compte ou l'étalon monétaire correspond à un poids fixe d'or. Dans un tel système, les devises sont toutes convertibles par la comparaison de leur valeur en or. Dans ce système, toute émission de monnaie se fait

avec une contrepartie et une garantie d'échange en or. L'or constitue de fait une monnaie internationale, qui sert au règlement des échanges et comme instrument de réserve pour les banques centrales des pays qui l'ont adopté.

Les partisans de l'étalon-or mettent en avant la stabilité de ce système et l'obligation des États à gager leur émission de monnaie. Dans les faits, ce système n'empêche pas l'inflation et les variations de change à travers la dépréciation de la monnaie. Il avantage les pays bien dotés en or au détriment de ceux qui en sont dépourvus. L'or est par ailleurs une matière première utilisée par de nombreux secteurs d'activité et qui dépend de l'extraction des mines. Son cours peut fluctuer indépendamment de la situation financière des États. L'étalon-or, s'il a traversé plusieurs siècles, est apparu inadapté en période de crise. Il correspond à une économie à faible croissance reposant sur des échanges internationaux limités.

Les accords de Bretton Woods en 1944 avaient réintroduit l'or comme étalon monétaire international mais de manière indirecte. Seul le dollar était convertible en or (35 dollars par once), tandis que les autres monnaies étaient indexées sur le dollar. Les réserves des banques centrales pouvaient être constituées de devises et non plus d'or. Le gouvernement américain garantit la valeur du dollar, mais n'est pas obligé

d'avoir une contrepartie en or aux dollars émis. Face à la multiplication des déficits extérieurs américains et pour lutter contre l'inflation, de nombreux États dont l'Allemagne fédérale et la France demandent la conversion des dollars qu'ils détiennent en or. Or, les États-Unis, ne souhaitant pas perdre leur stock d'or cessent de manière unilatérale d'effectuer la convertibilité le 15 août 1971. Le passage aux changes flottants scelle la fin des accords de Bretton Woods qui sont définitivement abandonnés avec la démonétisation de l'or intervenue dans le cadre des Accords de la Jamaïque les 7 et 8 janvier 1976.

Si l'or a perdu son rôle officiel d'étalon et de réserve de change, les banques centrales en conservent toujours en stock, voire, en ce qui concerne les pays émergents en achètent. L'or est un outil de crédibilisation et de diversification pour les banques centrales.

### **L'OR, VALEUR DE RÉSERVE POUR LES BANQUES CENTRALES**

Malgré la fin de la convertibilité du dollar en or et les Accords de la Jamaïque qui ont supprimé officiellement son rôle d'étalon, l'or demeure un des éléments de réserve des grandes banques centrales. Ces derniers mois, les banques centrales de plusieurs pays émergents (Chine, Russie, Inde, Pays du Golfe) effectuent des achats d'or. Pour certains, l'or est un moyen

de réduire leur exposition au dollar. Il demeure un actif de réserve et un symbole de puissance.

Le plus gros acheteur déclaré en 2022 a été la Turquie dont la banque centrale possède près de

500 tonnes d'or. La Banque populaire de Chine (BPOC) reste très présente sur ce marché, son stock d'or dépassant 2 100 tonnes. La Banque nationale du Kazakhstan est également active et possède un stock de plus de 300 tonnes.

	Réserves d'or banques centrales en milliards de dollars (septembre 2023)
États-Unis	8 133
Allemagne	3 353
Italie	2 452
France	2 437
Russie	2 333
Chine	2 192
Suisse	1 040
Japon	846
Inde	801
Pays-Bas	612
Zone Euro	507
Turquie	479
Taïwan	424
Ouzbékistan	384
Portugal	383
Pologne	334
Arabie Saoudite	323
Royaume-Uni	310
Kazakhstan	309
Liban	287
Espagne	282
Autriche	280
Thaïlande	244
Singapour	230
Belgique	227
Algérie	174

### **UN PRIX CONTRAINT PAR LE STOCK D'OR DISPONIBLE**

Tout l'or sorti de terre ou de l'eau est estimé à 177 200 tonnes qui se répartissent entre la bijouterie (85 900 tonnes), l'épargne (35 500 tonnes), les réserves des banques centrales et autres institutions officielles comme le FMI (30 500 tonnes) ainsi que les applications industrielles (21 600 tonnes). Les réserves des gisements encore à exploiter sont évaluées à 54 000 tonnes d'or (source : World Gold Council).

### **L'OR EST UNE MATIÈRE PREMIÈRE POUR L'INDUSTRIE**

Le secteur de l'électronique est le principal utilisateur industriel d'or. Ce dernier est recherché du fait de sa bonne conductibilité électrique. C'est ainsi que smartphones, ordinateurs, télévisions contiennent de l'or. La demande d'or issue du secteur téléphonique atteint chaque année quelques dizaines de tonnes. La présence en quantités infinitésimales d'or dans les composants électroniques conduit à un important gaspillage. Des centaines de millions de téléphones sont produits chaque année contenant environ 0,50 dollar d'or qui n'est pas recyclé.

L'or, du fait de sa résistance, est également utilisé par l'industrie aéronautique et spatiale. Les fabricants de satellites et de

véhicules spatiaux recourent, en quantité non négligeable, à l'or. Les panneaux de film polystyrène plaqués d'or sont utilisés afin de réfléchir les rayons infrarouges et stabiliser la température des satellites. L'or est aussi utilisé comme lubrifiant pour les pièces mécaniques d'engins spatiaux. Les molécules d'or ont la capacité de glisser l'une sur l'autre sans se rompre, ce qui procure l'action lubrifiante.

Dans la construction, l'or entre dans la composition de verres spéciaux, comme ceux qui équipent les façades des immeubles modernes. L'or sert à réfléchir les radiations solaires, ce qui limite la montée en température de l'immeuble, l'été. À l'inverse, il aide à réfléchir la chaleur interne vers l'intérieur, ce qui permet de conserver la chaleur d'un immeuble en hiver. La grande malléabilité de l'or permet de le presser en feuilles d'un micromètre d'épaisseur. L'or sert alors d'élément de décoration comme pour le Dôme des Invalides. Il a l'avantage de ne pas se corroder. Du fait de sa rareté et de son prix, les industriels tentent de remplacer l'or par d'autres matières premières. Les substituts industriels de l'or sont, le palladium, la platine et l'argent.

### **L'OR, UNE DEMANDE FLUCTUANTE**

Le cours de l'or dépend de l'offre et de la demande qui peuvent émaner des banques centrales, des

investisseurs institutionnels, des ménages, de l'industrie électronique et des mines aurifères.

En 2023, la demande en or a connu des fluctuations non négligeables. Elle a été orientée plutôt à la baisse au cours des trois premiers trimestres avant de repartir à la hausse. L'augmentation des taux d'intérêt a conduit les investisseurs à s'orienter vers les produits de taux. L'appréciation du dollar a joué contre le cours de l'or. Pour neutraliser l'effet de change, le cours de l'or tend à baisser quand le dollar monte. Au troisième trimestre, en rythme annuel, la demande en or s'est établie à 1 147 tonnes, en baisse de 6 % en selon le rapport trimestriel du Conseil mondial de l'or (CMO). Les achats des banques centrales ont de leur côté baissé de 27 % par rapport au troisième trimestre de l'an dernier, à 337,1 tonnes. Ce recul est surtout dû à un effet de comparaison défavorable avec des achats exceptionnels de 459 tonnes au troisième trimestre 2022. Dans le secteur de la bijouterie, la demande d'or a légèrement baissé (de 2 % en glissement annuel), à 516,2 tonnes. La faiblesse de la demande de bijoux en or en Chine (-6 %) a compensé le rebond de la demande en Inde (+6 %). L'investissement physique en pièces et lingots a diminué au troisième trimestre (-14 %), totalisant 296,2 tonnes. Les investisseurs individuels préfèrent de plus en plus les fonds

indiciels à la possession directe de l'or. la demande d'or dans le secteur technologique – le métal jaune se retrouvant dans les composants de nombreux appareils – a également un peu reculé (-3 %) pour atteindre 75,3 tonnes au troisième trimestre. Au cours du quatrième trimestre, la demande en or a, en revanche, été plus soutenue. Les achats des banques centrales ont progressé. Les anticipations au niveau des taux d'intérêt jouent désormais en faveur de l'or. Les investisseurs s'attendent à une stabilisation puis à une décreue de l'or en 2024. La baisse attendue du dollar contribue à la hausse du cours de l'or tout comme le maintien des tensions géopolitiques (Ukraine, Proche-Orient, relations sino-américaines).

En 2022, la demande en or avait atteint son niveau le plus élevé depuis 2011, en lien avec les achats records des banques centrales qui avaient plus que doublé en un an, selon le rapport du Conseil mondial de l'or (CMO). La demande s'était établie à 4 740,7 tonnes, en augmentation de 18 % par rapport à 2021. En lien avec les importants excédents commerciaux réalisés par les pays producteurs de pétrole et les vellétés de dédollarisation, la demande en or des banques centrales a atteint en 2022, 1 135,7 tonnes ; contre 450,1 l'année précédente. Les achats de lingots d'or et les pièces de monnaie avaient été, en 2022, importants

notamment de la part d'investisseurs chinois. Au total, les investissements en lingots et pièces avaient totalisé 1 217,1 tonnes en 2022, contre 1 190,9 en 2021. Les secteurs de la bijouterie et de la technologie avaient, en revanche, enregistré une légère baisse de la demande, respectivement de 2 et 7 % sur l'année (2 189,8 tonnes pour les bijoux et 308,5 tonnes pour la technologie). L'essoufflement de la demande du secteur technologique s'explique par une diminution de la production d'équipements informatiques en lien avec le repli de ce secteur après les achats provoqués par la crise sanitaire (télétravail).

### L'OR EST-IL UN BON PLACEMENT ?

L'or est une valeur-refuge mais en tant que matière première, il ne rapporte rien. Il ne sert aucun intérêt, aucun dividende. Son attrait est double. Il peut être un moyen de paiement ultime et générer une plus-value potentielle, sous réserve

de l'acheter et de le vendre au bon moment. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que l'or peut générer de frais de garde.

L'or se présente sous différentes formes. Sont considérés comme des placements « or » :

- les barres ou les lingots ou les plaquettes d'une pureté égale ou supérieure à 995 millièmes, de plus de 1 gramme ;
- des pièces de monnaie comme le Napoléon ;
- l'or physique, sous réserve d'un certain degré de pureté ;
- l'or papier représenté par des titres de mines aurifères, des options, des trackers.
- L'or se retrouve également dans les bijoux dits de famille, dans des montres et divers objets.

Le prix de l'or possédé n'est pas égal à son poids. Il faut en effet prendre en compte des facteurs liés au support. Ainsi, le prix incorpore ce qui est appelé la prime de l'or.

$$\text{La prime de l'or} = (\text{la valeur de la pièce} - \text{sa valeur en or}) / \text{valeur en or}$$

La prime d'or est fonction de la nature du support : plus les pièces sont petites et difficiles à produire et plus leur prime risque d'être élevée. Elle est également fonction de la qualité de l'épreuve. Une pièce de mauvaise qualité, mal conservée subira une perte de valeur. La prime dépend enfin de l'offre et de la demande. Elle diffère en fonction du lieu où s'effectue la vente. Les

pièces françaises sont moins recherchées à New York, ce qui entraîne une baisse du prix.

L'or est tout à la fois une valeur-refuge, sujet à la spéculation mais aussi une matière première. Le prix de l'or repose sur des facteurs tout à la fois économiques, politiques, géostratégiques et psychologiques.



Le cours peut dépendre :

- De la situation de l'économie, de la probabilité de la survenue d'une crise, d'une récession ;
- Des politiques monétaires mises en œuvre par les banques centrales (des taux bas favorisent, en règle générale, l'or) ;
- De la situation internationale (des menaces de guerre par exemple au Proche-Orient conduisent à son appréciation).

Celui qui veut investir dans l'or peut le faire en optant pour des actions de sociétés aurifères ou des trackers. L'or papier résout le problème des frais de garde de l'or physique. En outre, il peut générer des revenus. La liquidité est plus importante qu'avec de l'or physique. Plus de 300 entreprises minières d'or cotées sont présentes sur les places financières, essentiellement américaines, britanniques ou canadiennes.

Un épargnant peut acheter de l'or soit directement, auprès d'un guichet d'une agence bancaire, soit indirectement, auprès d'un bureau de numismatique et de change ou auprès d'un courtier spécialisé. Se développent également les sites de vente en ligne. Il convient de regarder si ces sites disposent de toutes les autorisations. Il convient d'éviter les sites installés à l'étranger.

## COMMENT VENDRE SON OR ?

La loi Hamon de 2014 a renforcé la législation sur les ventes d'or (bijoux, pièces, objets...) afin de mieux protéger les vendeurs qui cèdent leurs biens contre de l'argent.

Afin de mieux informer le vendeur, un contrat de prévente est désormais obligatoire. Il doit comporter un certain nombre d'informations telles que le poids et le titrage des bijoux ou des objets, le cours officiel et le prix de vente détaillé (taxes et frais compris). Les négociants doivent afficher les prix de rachat de manière visible. Cette obligation concerne aussi bien les magasins que les sites de rachat en ligne. À défaut, ils s'exposent à une amende de 3 000 euros ou de 15 000 euros si le négociant est une société. Les particuliers qui vendent leur or ont droit à un délai de rétractation de 24 heures. Si, dans ce délai d'un jour, le vendeur souhaite récupérer son bien, il ne peut subir aucune pénalité.

Les sites de vente et d'achat d'or se rémunèrent de différentes manières, le plus souvent par le prélèvement d'un pourcentage sur les transactions effectuées. En moyenne, les vendeurs d'or se rémunèrent de 1 à 4% par transaction, et ceux effectuant les rachats entre 2 et 10%.

## QUELLE FISCALITÉ SUR LES VENTES D'OR ?

### La fiscalité en cas d'achat d'or physique

L'achat de pièces frappées après 1800 et de lingots est exonéré du paiement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Les pièces en or de collection (frappées avant 1800) sont soumises à la TVA de 20 % car elles ne sont pas considérées comme des moyens de paiement légaux. La TVA s'applique également sur les pièces frappées après 1800 si la prime (différence entre le prix de la pièce et le prix de son poids en or) est supérieure à 80 %.

### La fiscalité en cas d'achat et de vente d'or papier

En ce qui concerne l'or papier (certificats, trackers, actions de société aurifère, fonds d'actions de sociétés aurifères), aucune taxe n'est due à l'achat. Pour autant, des frais de transactions sont perçus par le courtier.

La fiscalité applicable est celle des revenus et des plus-values de cession des valeurs mobilières. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les plus-values sont taxées par défaut au titre du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 30 %. Le détenteur de titres peut opter pour l'Impôt sur le Revenu (IR) mais dans ce cas tous ses placements seront soumis à ce type d'imposition. Les gains sont

imposés au taux marginal d'imposition. Les prélèvements sociaux (17,2 %) sont dus dès le premier euro de gain.

### La fiscalité en cas de revente d'or physique

Les particuliers ont le choix entre la taxe forfaitaire et le régime de la plus-value.

La taxe forfaitaire s'élève à 11 % du montant total de la transaction, décomposés comme suit : 10,5 % de Taxe sur les Métaux Précieux (TMP) et 0,5 % au titre de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS). L'éventuelle plus-value ne rentre donc pas en compte dans le calcul de l'impôt.

À l'inverse, la taxation au régime de la plus-value porte sur la différence entre le prix de vente et le prix d'achat. Si celle-ci est nulle ou négative, aucun impôt est à acquitter. Si elle est positive, la taxe s'élève à 36,2 %, (19 % d'impôt sur la plus-value et 17,2 % de prélèvements sociaux). La plus-value imposable bénéficie d'un abattement de 5 % par année de détention à partir de la troisième année de détention. Après 22 ans, la vente d'or est totalement exonérée d'impôt.

Le régime de la plus-value s'applique seulement si le propriétaire peut justifier de la date et du prix d'acquisition de son or. Les

factures pour être valables doivent être nominatives. Les pièces ou lingots vendus doivent être mentionnés explicitement avec leur numéro sur la facture.

### **La vente de bijoux contenant de l'or et les pièces de collection**

La vente d'un bijou ou d'une montre contenant de l'or est

exonérée de taxes à condition que sa valeur soit inférieure à 5 000 euros. Au-delà de ce montant, une taxe forfaitaire de 6,5 % est appliquée.

Ce régime fiscal s'applique également pour la vente de pièces de monnaie antérieures à 1800 qui ne sont pas considérées comme de l'or d'investissement. Elles sont assimilées à des objets de collection.

## LE COIN DE LA RETRAITE

### RAPPORT SUR LES PENSIONS DE L'OCDE, LA FRANCE PEUT MIEUX FAIRE !

Au sein de l'OCDE, la proportion des 65 ans et plus parmi la population a doublé en 50 ans, passant de 9 % au début des années 1970 à 18 % en 2022. Elle devrait atteindre 27 % d'ici 2050. Comment financer les retraites quand la population active diminue ? face à cette mutation démographique, les pouvoirs publics sont contraints de réformer leur système de retraite et plus globalement l'économie et la société. La série de chocs subis par les États occidentaux rend plus compliquée la mise en œuvre de réformes.

Après s'être intéressée, en 2021, à la résilience des régimes de pensions de ses États membres à la suite de la crise sanitaire, l'OCDE a consacré son rapport 2023 « Panorama des Pensions » à la résurgence de l'inflation et à la pénurie de main-d'œuvre, apparues avec la pandémie et de l'invasion Russe en Ukraine. Elle analyse leurs effets sur les régimes de pensions et les conditions de vie des retraités. Elle s'attarde sur les réponses apportées par les décideurs publics. L'OCDE étudie à ce titre la réforme entrée en vigueur en France le 1er septembre 2023 et les évolutions engagées dans les autres pays

membres de l'organisation internationale.

#### POUVOIR D'ACHAT : LES RETRAITÉS FRANÇAIS PRÉSERVÉS

Les règles de revalorisation des pensions et donc leurs critères d'indexation sont un élément-clé pour déterminer le niveau de vie des retraités et l'équilibre des finances publiques. Les salaires augmentant traditionnellement plus vite que les prix (en raison des gains de productivité), de nombreux pays, dont la France, sont passés de l'indexation des pensions sur les salaires à l'indexation sur les prix pour contenir leurs dépenses de retraite. En effet, depuis la réforme des retraites adoptée en 1993, les pensions sont revalorisées en fonction de l'indice prévisionnel des prix à la consommation (hors tabacs) calculé par l'Insee.

L'adoption de règles d'indexation n'implique pas nécessairement, leur application stricte par les pouvoirs publics. En France, les pensions ont pu faire l'objet de sous-indexations voire de gels. La date de leur revalorisation a été reportée à plusieurs reprises. Au total, pour ceux qui étaient déjà à la retraite, la pension brute, en France,

s'est érodée d'environ 4 % en termes réels, en moyenne, entre 2009 et 2019.

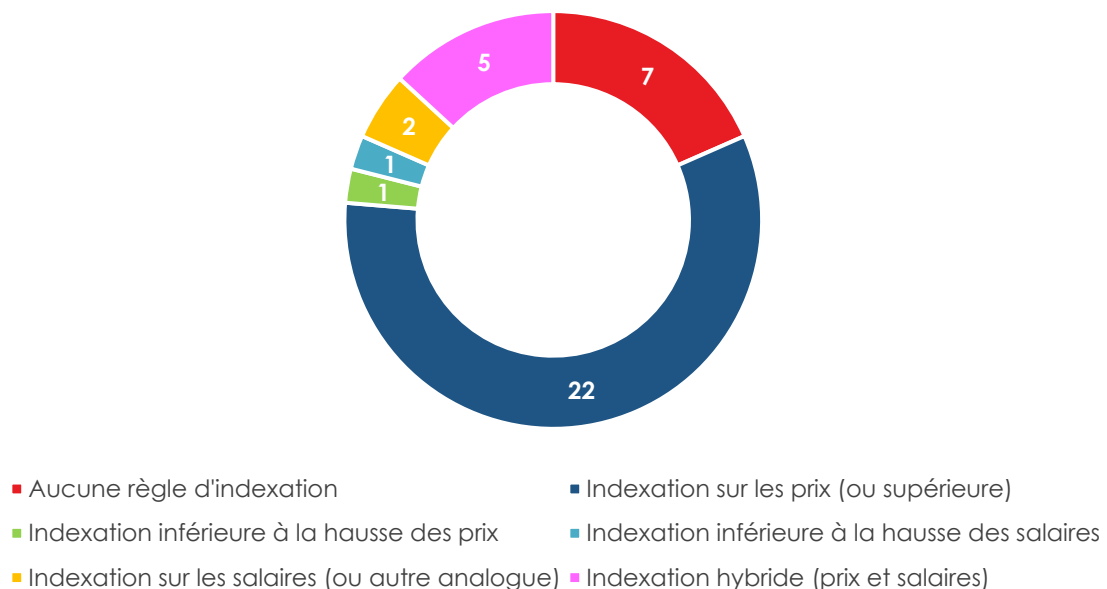
Le retour de l'inflation depuis l'invasion de l'Ukraine au mois de février 2022, a conduit les gouvernements à procéder à des revalorisations plus rapprochées que dans le passé des pensions.

L'étude présentée par l'OCDE montre que plus de la moitié des pays de l'OCDE ont fait le choix, pour soutenir le pouvoir d'achat des retraités, d'indexer les pensions de retraite sur les prix et sur (une partie de) la croissance des salaires réels si elle est positive, ou sur le plus élevé de la croissance des prix ou des

salaires. Un grand nombre de retraités a ainsi été pleinement couvert contre les fluctuations de l'inflation.

La France figure parmi les 22 pays jugés protecteurs par l'organisation internationale. Après avoir procédé à deux revalorisations successives des pensions de base en 2022 (soit +5,1 % sur l'ensemble de l'année) puis de 0,8 % en 2023, les pouvoirs publics ont à nouveau décidé de soutenir le pouvoir d'achat des retraités avec une nouvelle hausse de 5,3 % entrée en vigueur au 1er janvier 2024. Les pensions complémentaires ont également fait l'objet de revalorisations.

### Classement des pays de l'OCDE selon le mode d'indexation des pensions



Source : OCDE

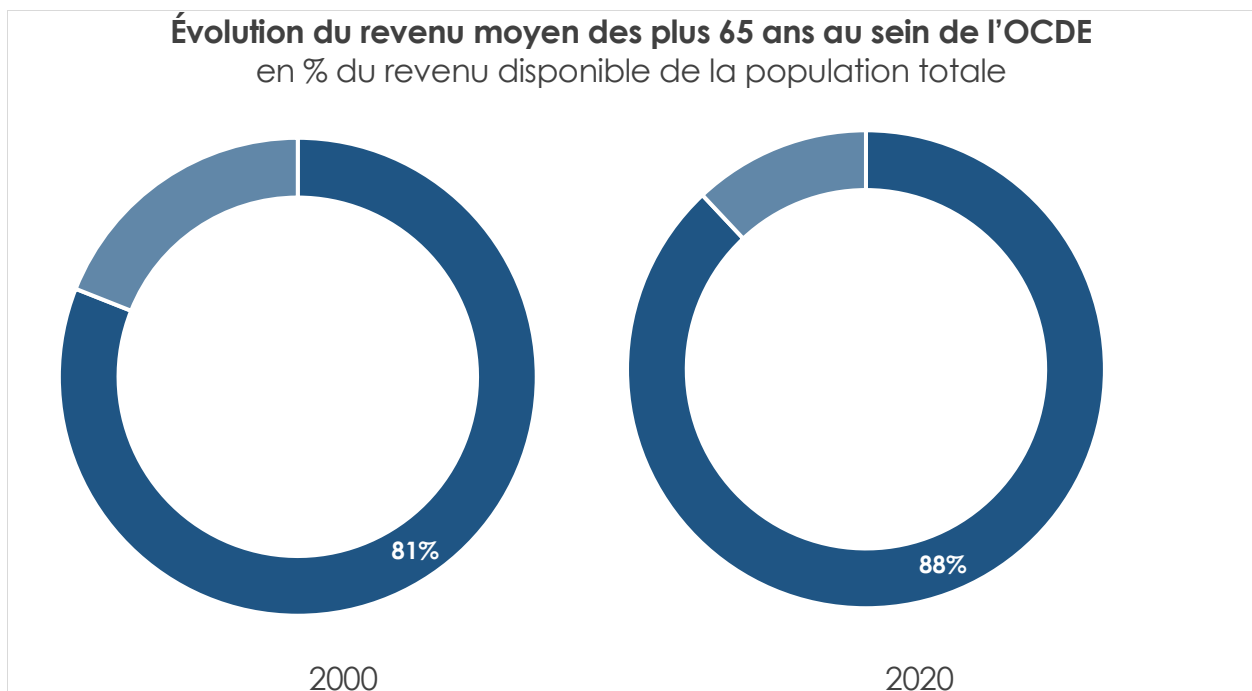
Lecture du graphe : 22 : nombre de pays indexant leurs pensions en fonction des prix

La réforme des retraites adoptée au printemps 2023 améliore par ailleurs fortement le sort des bénéficiaires de petites retraites. En particulier, les personnes ayant cotisé 120 trimestres (30 ans) bénéficieront de l'augmentation du minimum contributif de 13,4 %, soit un niveau bien supérieur à l'inflation. L'OCDE note que les nouvelles règles d'indexation du minimum contributif permettront l'application, à terme, de l'objectif fixé par la réforme Fillon des retraites adoptée 20 ans plus tôt. L'article 4 de la loi précitée prévoyait d'allouer une pension minimale à 85 % du salaire minimum aux salariés du secteur privé ayant cotisé toute leur vie professionnelle au niveau du SMIC. Selon le rapport de l'OCDE, sans la réforme 2023, ce ratio aurait

baissé progressivement sous la barre des 75 %. Avec une indexation sur la durée du minimum contributif sur le salaire minimum, les pensions minimales représenteraient environ 80 % du SMIC pour les actifs nés en 2000.

### NIVEAU DE VIE DES RETRAITÉS : LA FRANCE BIEN PLACÉE ?

L'OCDE souligne une hausse sur ces deux dernières décennies du niveau de vie relatif des 65 ans et plus par rapport à l'ensemble de la population dans une grande majorité des États membres (plus des deux tiers). En moyenne, le revenu disponible des plus de 65 ans a progressé de 6,7 points de pourcentage, entre 2000 et 2020, passant de 81 à 88 % sur l'intervalle.



Source : OCDE

Lecture : en 2020, le revenu des plus de 65 ans représente, en moyenne au sein de l'OCDE, 88 % du revenu disponible de la population totale.

Au sein de l'OCDE, la France figure, avec le Costa Rica, Israël, l'Italie, le Luxembourg et le Mexique, parmi les pays où le revenu disponible des plus de 65 ans est égal voire supérieur à celui de l'ensemble de la population. Le taux de pauvreté monétaire relative des retraités est en France, parmi les plus faibles de l'OCDE avec un niveau inférieur à 6 % contre plus de 25 % dans les États baltes et en Corée. En moyenne, ce taux est, dans les États membres de l'OCDE, de 12,5 % pour les 66-75 ans et de 16,6 % des 76 ans et plus.

### **PÉNIBILITÉ ET RETRAITE : UN SYSTÈME JUGÉ COMPLEXE ET SOURCE D'INÉGALITÉS**

Au sein de l'OCDE, les modalités de prise en compte, par les régimes de retraite, des emplois dangereux ou pénibles, et leur définition, diffèrent énormément d'un pays à l'autre. 15 pays dont la France, la Belgique, l'Espagne et l'Italie prévoient des dispositions spécifiques pour un large éventail d'emplois.

L'OCDE estime, en premier lieu, que la gestion de la pénibilité et des risques professionnels doit en priorité être traitée pendant la période d'activité. Elle insiste sur la nécessité d'améliorer des conditions de travail en adoptant des réglementations en matière de santé et de sécurité pour limiter l'exposition aux risques. Il faut selon les auteurs faciliter les transitions professionnelles lors de la vie active. Elle juge nécessaire de communiquer

sur les risques propres à chaque activité, notamment pour aider les travailleurs à obtenir des compensations. Leur prise en compte par la branche vieillesse ne devrait intervenir qu'à titre complémentaire, et de manière ciblée. Citant le cas du régime de l'Opéra de Paris, l'OCDE estime que « l'incapacité à occuper un emploi précis jusqu'à l'âge de la retraite standard ne suffit pas à justifier des dispositions spéciales de pensions de vieillesse. » L'organisation internationale note que de nombreux pays ont supprimé ou durci l'accès aux dispositions de retraite couvrant les emplois dangereux ou pénibles, notamment en raison d'importants problèmes de ciblage.

Le compte professionnel de prévention (C2P) né de la réforme du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite prévoit une meilleure prise en compte des périodes d'exposition aux risques (ex : travail de nuit, travail répétitif ou exercice d'activités en milieu hyperbare...). Amendé depuis, il permet de suivre l'exposition des individus aux facteurs de risques et non en fonction de leur catégorie professionnelle. Cette logique limite, selon l'OCDE, le risque de mauvais ciblage. Le C2P permet d'accumuler des points en fonction de l'exposition à six facteurs de risque, qui peuvent être utilisés notamment pour la formation ou pour partir à la retraite 2 ans avant l'âge minimum.

La Cour des comptes, dans un récent rapport, a cependant estimé que moins d'un tiers des salariés exposés aux facteurs de risque sont déclarés au C2P en raison de la complexité du système. Rappelant l'existence d'un dispositif spécifique pour les fonctionnaires dits de catégorie active, les auteurs du rapport de l'OCDE mettent en évidence les inégalités en matière de droit à pensions liées à la fragmentation du système français. S'appuyant sur le traitement différencié des aides-soignants, l'OCDE rappelle que les conditions d'accès à la retraite diffèrent selon que l'aide-soignant relève de la fonction publique hospitalière ou du secteur privé. Ceux qui dépendent de la fonction hospitalière appartenant à la catégorie active de la fonction publique peuvent, à ce titre, partir à la retraite 5 ans avant l'âge minimum légal, quand les aides-soignants affiliés au régime général ne peuvent partir via le C2P que 2 ans avant. Évoquant la réforme systémique voulue par le Président de la République lors de son élection en 2017, l'OCDE rappelle que le régime universel envisagé avant la crise Covid prévoyait de supprimer 80 % des catégories actives pour lesquelles existent des fonctions comparables dans le privé et de leur ouvrir l'accès au C2P.

Le rapport de l'OCDE souligne des avancées dans les aménagements apportés par la réforme 2023 au C2P tels que l'abaissement des seuils des

principaux facteurs d'exposition pour acquérir des points, la prise en compte des points utilisés pour le départ anticipé dans le calcul de la pension, le déplafonnement du nombre des points pouvant être accumulés, la possibilité d'utiliser le C2P pour financer un projet de reconversion professionnelle ou encore la création d'un fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle.

### **RÉFORME 2023 DES RETRAITES : DES EFFORTS ENCORE NÉCESSAIRES**

L'OCDE considère que le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, l'accélération de l'entrée en vigueur du passage aux 43 ans de cotisations pour le taux plein (avancé de 8 ans) et l'extinction à terme de certains régimes spéciaux contribuent au rééquilibrage des comptes des régimes de retraite.

Les mesures adoptées devraient augmenter le taux d'emploi en France, augmentation nécessaire pour accroître la croissance potentielle du pays. La part des seniors en emploi, en progression depuis le début des années 2000, demeure en France nettement inférieure à la moyenne constatée au sein de l'OCDE. Le taux d'emploi des 60-64 ans bien qu'ayant été multiplié par trois entre 2000 et 2020, avoisine les 36 %, contre 54 % en moyenne au sein de l'OCDE. Ce taux dépasse 63 % en Allemagne, au Danemark, aux Pays-Bas ou encore en Suède.



L'OCDE indique que de nouvelles mesures seront indispensables pour garantir la viabilité, en France, des régimes de retraite.

\*\*\*

\*

Dans le cadre de son rapport annuel, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a souligné que le niveau de vie des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population serait, en 2070, compris entre 75,4 % et 87,7 %

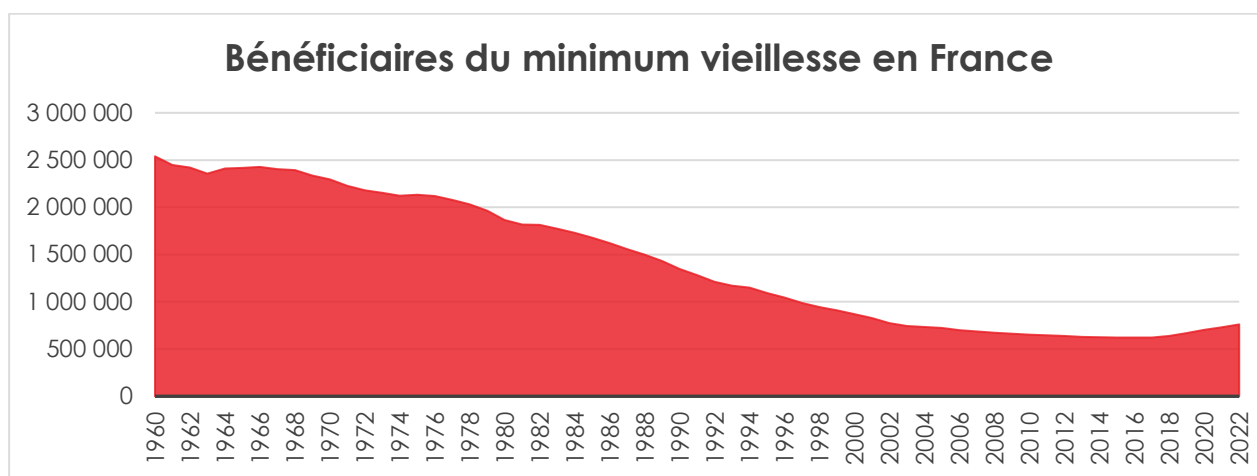
contre 101,5 % en 2019 selon les scénarios de croissance retenus. Pour éviter cette baisse, le COR préconise soit un effort accru d'épargne pendant la vie active, soit un report volontaire de l'âge de départ à la retraite. Comme le rappelle l'enquête 2023 AG2R LA MONDIALE-AMPHITEA-Cercle de l'Épargne, si les Français aspirent à un départ précoce à la retraite, ils sont en la matière sans illusion en mentionnant que de nouveaux reports sont probables à terme.

## PRÈS DE 700 000 BÉNÉFICIAIRES DU MINIMUM VIEILLESSE

Fin 2022, en France, 691 210 personnes percevaient l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV) ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) soit 4,1 % de plus qu'en 2021. Pendant une dizaine d'années jusqu'en 2017, le nombre de bénéficiaires était resté stable, entre 550 000 et 575 000, après avoir fortement diminué entre la fin des années 1960 et le début des années 2000 en raison de l'amélioration du niveau des pensions. La revalorisation du montant du minimum vieillesse entre 2018 et 2020 a conduit à une augmentation sensible du nombre de bénéficiaires. En trois ans, le minimum vieillesse a, en effet, augmenté de 100 euros. En 2023, ce minimum est au maximum de 916,78 euros pour une personne seule et de 1 423,31 euros pour un couple. Le minimum vieillesse a été revalorisé de 0,4 % en janvier 2021 (comme les pensions de retraite), puis de 5,1 % en

2022 (+1,1 % en janvier et +4,0 % en juillet). Fin 2022, les allocataires recevaient en moyenne 440 euros mensuels pour l'ASV et 490 euros pour l'Aspa (l'ASV étant l'ancienne prestation, encore servie à 131 860 bénéficiaires, et l'Aspa la nouvelle, entrée en vigueur en 2007). Plus d'un titulaire sur deux (51 %) est une femme seule (célibataire, veuve ou divorcée). Les personnes isolées représentent 76 % des allocataires.

Fin 2022, 66 690 nouveaux allocataires ont reçu l'Aspa (flux d'entrée dans le dispositif), soit 11 % de plus qu'en 2021. Cette augmentation concerne toutes les tranches d'âge et de montant (bien qu'un peu plus prononcée pour les personnes de 70 à 80 ans). Parmi les nouveaux allocataires, 36 % ont moins de 65 ans et sont donc dans une situation particulière : inaptitude au travail, ex-invalidité, handicap, ancien combattant, etc.



Cercle de l'Épargne – données DREES

# LE COIN DE LA SANTÉ ET DE LA DÉMOGRAPHIE

## LES CAUSES DE MORTALITÉ EN FRANCE

Le Centre d'épidémiologie des causes médicales de décès de l'Inserm, la Direction de la recherche, des études et de l'évaluation des statistiques et Santé Publique France ont analysé les causes médicales de décès des personnes décédées en France en 2021. Il en ressort que la mortalité est en hausse en France et que le covid s'est installé comme une maladie à l'origine d'un nombre élevé de décès.

En 2021, 660 168 décès ont été enregistrés en France. En baisse par rapport à 2020 (667 497 décès), ce nombre demeure, cependant, nettement supérieur à celui des années précédentes même en tenant compte du vieillissement de la population.

En 2021, le virus du Covid-19 est la 3<sup>e</sup> cause de décès en France (9,2 % de l'ensemble des décès) derrière les tumeurs (25,7 %) et les maladies de l'appareil circulatoire (20,9 %). La Covid-19 a directement causé le décès de 60 895 personnes en France en 2021, en majorité des personnes âgées. L'âge médian des décès liés au covid est de 84 ans. Les deux tiers des décès dus à la Covid-19 en 2021 ont eu lieu dans des

établissements publics de santé, qui n'enregistrent par ailleurs que 43 % des décès toutes causes confondues. Tous les départements ne sont pas égaux en matière de covid. Les départements et régions d'outre-mer (DROM) apparaissent plus exposés à la maladie.

La mortalité due aux tumeurs continue de baisser tendanciellement, à l'exception des tumeurs du pancréas et des mélanomes, toujours en hausse.

Plusieurs ruptures sont constatées en 2021 avec la hausse de la mortalité due aux maladies de l'appareil circulatoire, aux maladies endocriniennes et de l'appareil digestif. Ces hausses sont en rupture par rapport aux tendances des années 2015-2019. Ces augmentations pourraient être liées à des effets indirects de l'épidémie de Covid-19 (retard de prise en charge, isolement social plus important jouant sur les comportements, hausse de la consommation nocive d'alcool, difficultés d'accès aux soins, séquelles pour ceux dont la Covid-19 est en cause associée...) mais pour le moment, les causalités ne sont pas certaines.

La crise sanitaire a accentué la tendance à la hausse de la proportion des décès qui surviennent à domicile. Plus de personnes souffrant d'un cancer décèdent à domicile avec le développement de

l'hospitalisation à domicile et des soins ambulatoires. Les familles se retrouvent à gérer des personnes en phase terminale, ce qui est une source d'angoisse et de problèmes organisation.

## L'ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ, UNE PROGRESSION ATTÉNUÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

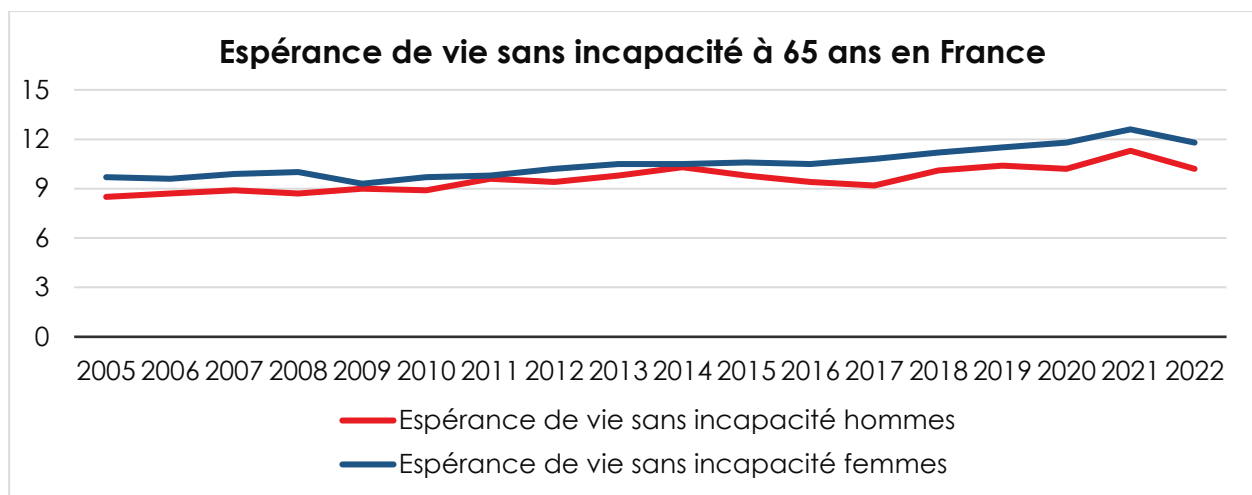
L'épidémie de covid a réduit l'espérance de vie des Français. Plus de trois ans après le début de la pandémie, cette dernière n'a pas retrouvé son niveau de 2019. Elle était, en 2022, à la naissance de 79,3 ans pour les hommes et de 85,2 ans pour les femmes, soit 0,4 an de moins qu'en 2019. À 65 ans, l'espérance de vie était, toujours en 2022, de 19,2 ans pour les hommes et de 25,1 ans pour les femmes, en deçà respectivement de 0,4 et de 0,3 an par rapport à 2019.

Le service des études et des statistiques du ministère de la Santé établit un indicateur pour mesurer l'espérance de vie en bonne santé. Contrairement aux données objectives de l'espérance de vie, cet indicateur est plus subjectif, car il est construit sur la prise en compte des réponses d'un échantillon de personnes à la question « Êtes-vous

*limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? »* Les personnes interrogées doivent indiquer s'il s'agit de limitations fortes ou non, ce qui permet également de repérer les personnes handicapées et de calculer un indicateur d'espérance de vie sans incapacité forte.

### À 65 ans, plus de 10 ans d'espérance de vie sans incapacité en France

En 2022, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans baisse et revient à son niveau de 2020. Elle s'élevait à 11,8 ans pour les femmes et 10,2 ans pour les hommes. Au même âge, l'espérance de vie sans incapacité forte atteignait quant à elle, 18,3 ans pour les femmes et 15,5 ans pour les hommes.



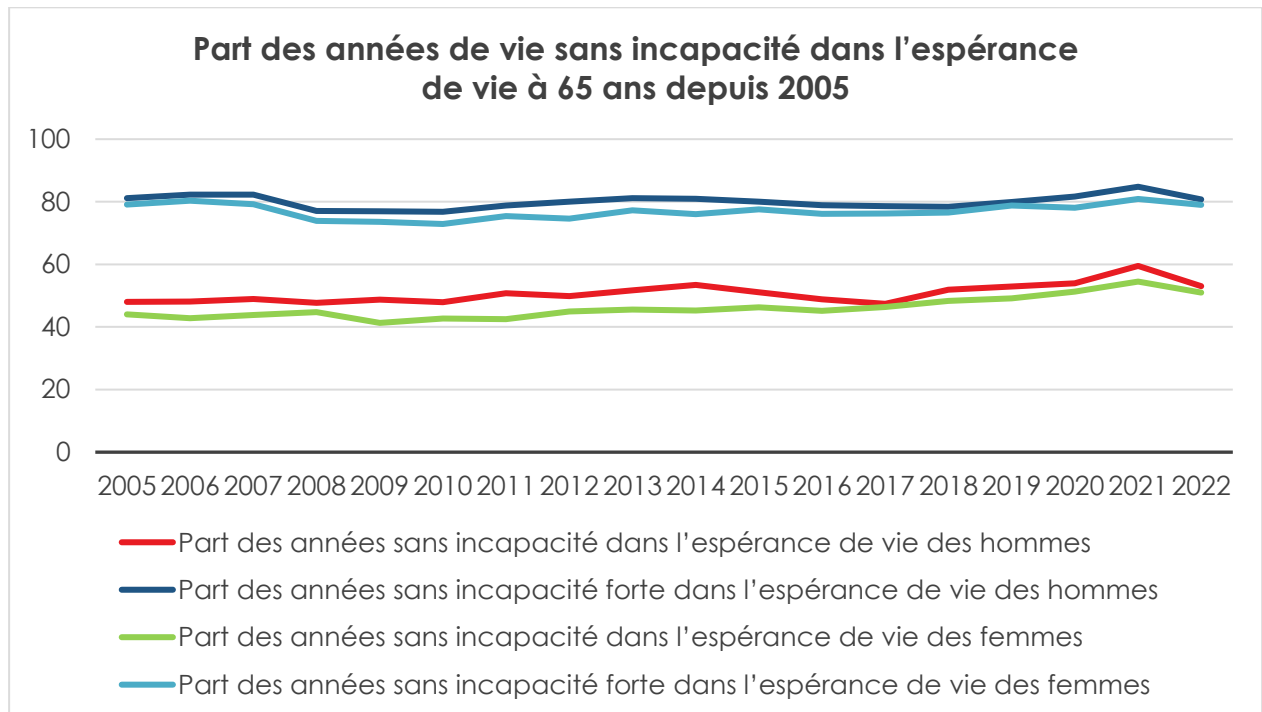
Cercle de l'Épargne – Données DREES

La baisse des dernières années ne doit pas masquer le fait qu'entre 2008 et 2022, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a augmenté de 1 an et 9 mois pour les femmes et de 1 an et 6 mois pour les hommes, soit respectivement 1,5 mois et 1,3 mois par an en moyenne.

L'espérance de vie sans incapacité forte à 65 ans augmente également au cours de la même période, de 1 an et 8 mois pour les femmes et de 1 an et 5 mois pour les hommes. Avec l'épidémie de covid, en 2022, les espérances de vie sans incapacité et sans incapacité forte à 65 ans baissent et retrouvent leur niveau de 2020. Avec la crise sanitaire, la sensibilité de la population aux questions de santé est accrue ce qui

peut expliquer que dans le cadre des questionnaires, plus de personnes signalent des incapacités.

Entre 2008 et 2022 et malgré la baisse de 2022, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a augmenté plus vite que l'espérance de vie au même âge. En 2022, pour les hommes, les années sans incapacité représentaient 53,0 % des années restant à vivre à 65 ans, contre 47,7 % en 2008 et 52 % en 2019. Pour les femmes, la part d'années sans incapacité dans l'espérance de vie à 65 ans est passée de 44,7 % en 2008 à 49,1 % en 2019 puis à 51,0 % en 2022. Soit un gain moyen de 0,4 point de pourcentage par an pour les hommes et 0,5 point pour les femmes depuis 2008.

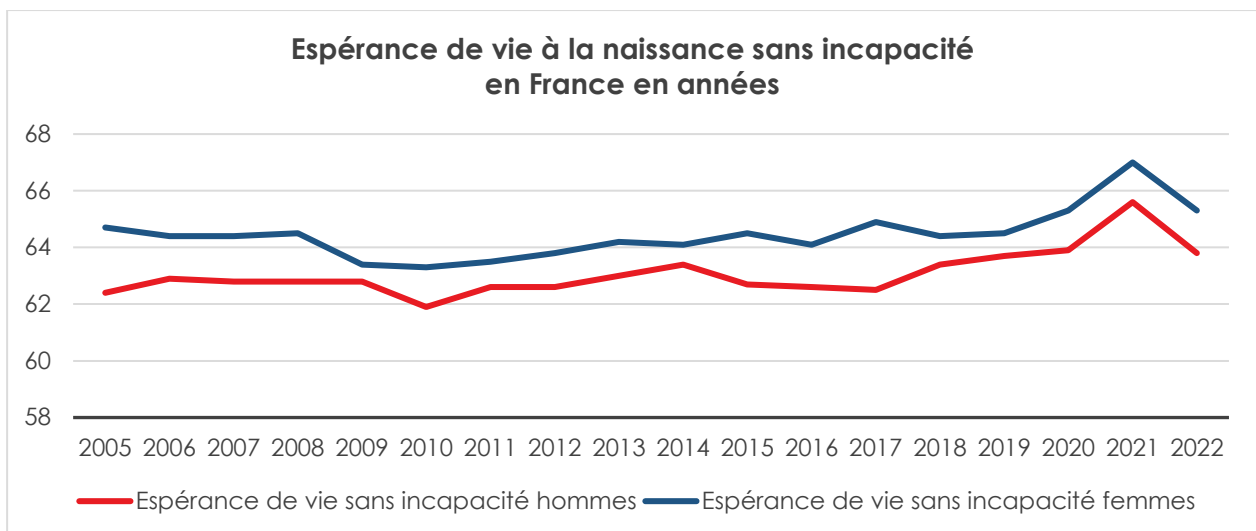


Cercle de l'Épargne – données DREES

### À la naissance, l'espérance de vie sans incapacité augmente également

Depuis 2008, l'espérance de vie sans incapacité à la naissance augmente pour les hommes et les femmes. Cet indicateur permet de mesurer les incapacités apparaissant dès l'enfance ou au cours de la vie active. Elle permet d'avoir une vision globale de la santé de l'ensemble de la population. À la naissance, en 2022, les femmes peuvent espérer vivre 65,3 ans sans incapacité et 77,5 ans sans incapacité forte. Pour les hommes, l'espérance de vie sans

incapacité est de 63,8 ans et de 73,5 ans sans incapacité forte. Depuis 2008, l'espérance de vie sans incapacité à la naissance des femmes a augmenté de 9 mois et celle des hommes de 1 an et 1 mois. Les espérances de vie sans incapacité forte augmentent sur la même période de 9 mois pour les femmes et de 1 an et 6 mois pour les hommes. Contrairement aux indicateurs à 65 ans, l'espérance de vie sans incapacité à la naissance a progressé sur cette période au même rythme que l'espérance de vie.



Cercle de l'Épargne – données DREES

### La France au-dessus de la moyenne européenne

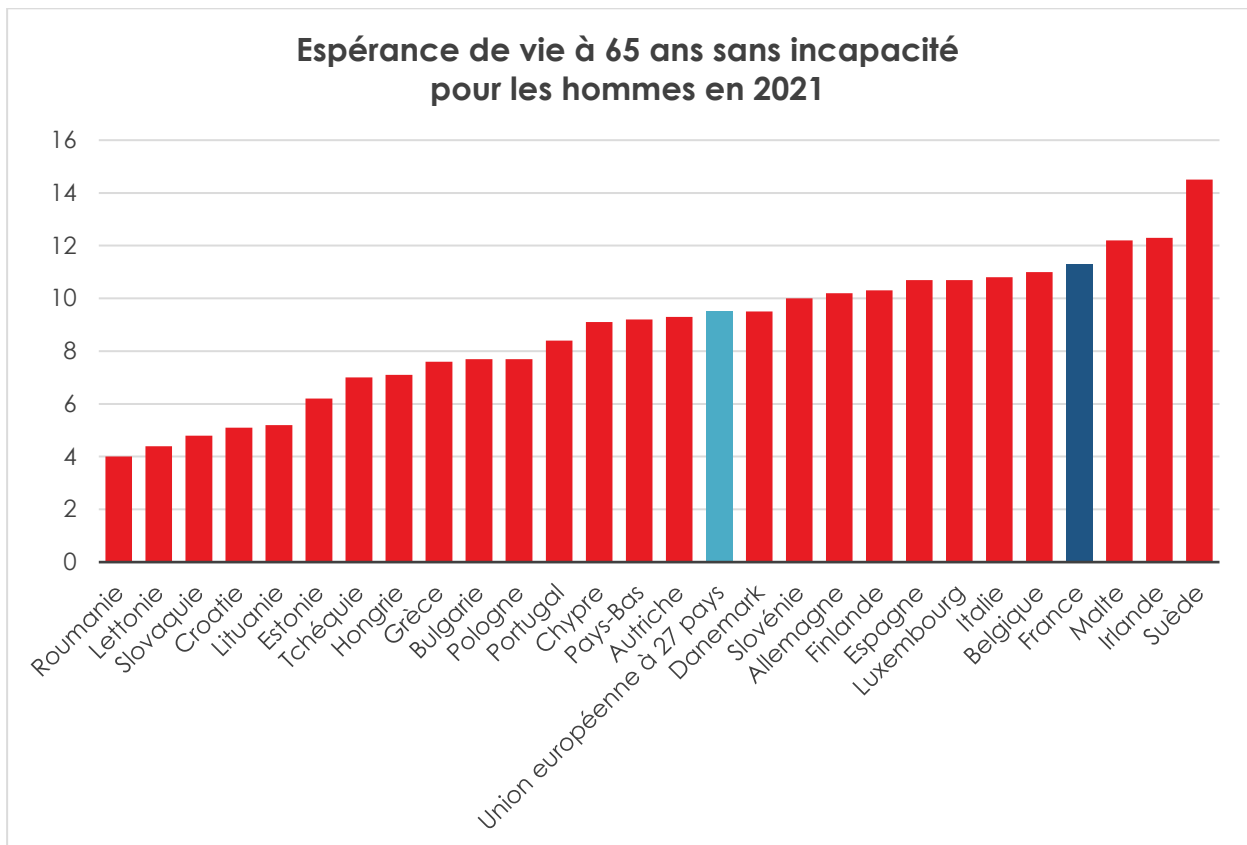
En 2021, l'espérance de vie sans incapacité des hommes à 65 ans est supérieure de 1 an et 10 mois à la moyenne européenne, qui s'établit à 9,5 ans. Pour les femmes, l'écart avec la moyenne européenne (9,9 ans) est

plus important (+2 ans et 8 mois). En 2021, la France est 2<sup>e</sup> parmi les 27 pays de l'Union européenne pour l'espérance de vie des femmes à 65 ans et 3<sup>e</sup> pour l'espérance de vie des hommes à 65 ans. Elle est au 3<sup>e</sup> rang pour l'espérance de vie sans incapacité des femmes à 65 ans et au 4<sup>e</sup> rang pour celle des hommes.

À la naissance, en 2021, l'espérance de vie sans incapacité des hommes est supérieure (+2 ans et 5 mois) à la moyenne de l'Union européenne, qui est de 63,1 ans. L'espérance de vie sans incapacité des femmes à la naissance est également supérieure (+2 ans et 8 mois) à la moyenne européenne (64,2 ans). Si la France se situe, en 2021, au 2<sup>e</sup> rang dans l'Union européenne pour l'espérance de vie des femmes à la naissance, elle est, en revanche, au 6<sup>e</sup> rang pour

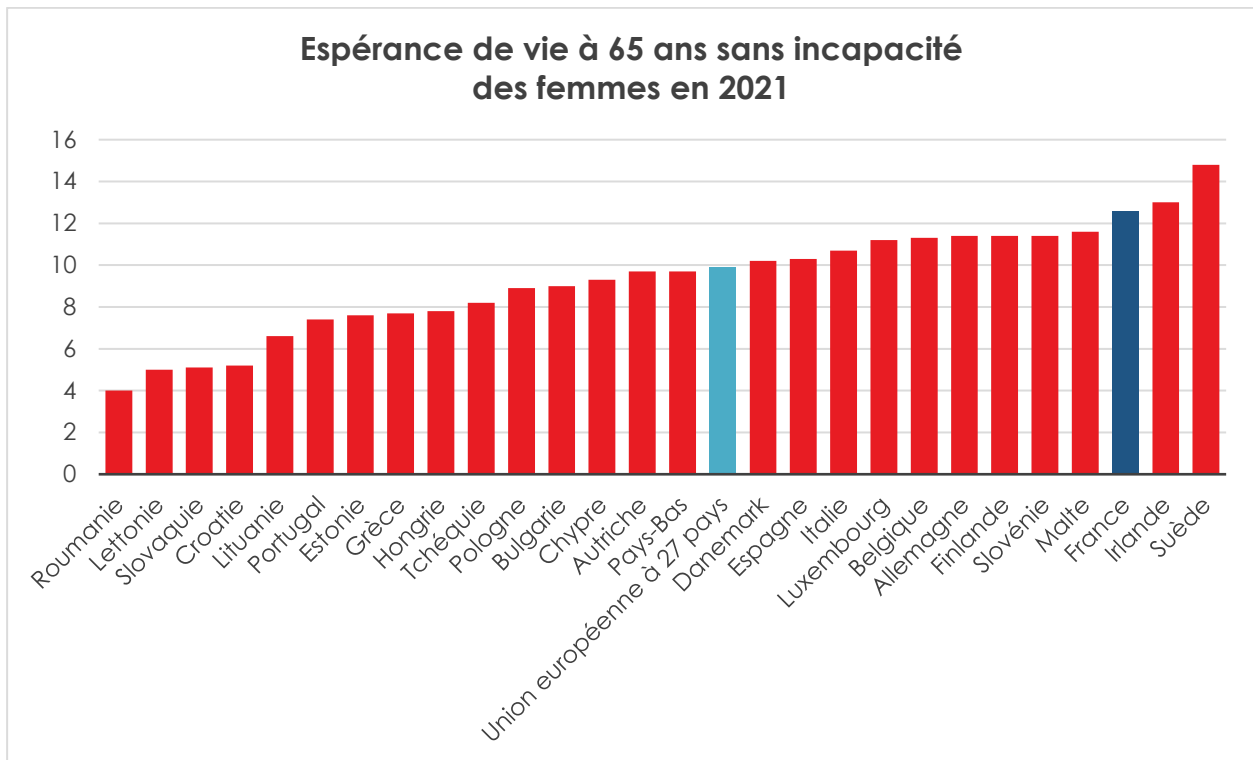
l'espérance de vie sans incapacité. Pour les hommes, la France est placée, dans l'Union européenne, au 10<sup>e</sup> rang pour l'espérance de vie à la naissance et au 5<sup>e</sup> rang pour l'espérance de vie sans incapacité.

Les chiffres de 2021 doivent être appréciés avec prudence compte tenu des conséquences de l'épidémie de covid. Des variations non négligeables pourraient intervenir avec les données de 2022.



Cercle de l'Épargne – Eurostat - DREES





Cercle de l'Épargne – Eurostat - DREES

La crise sanitaire a entraîné un recul de l'espérance de vie en particulier de celle en bonne santé. Si la pandémie de covid a provoqué une augmentation du nombre de décès et désorganisé le système de soins, il serait, toutefois, hasardeux de se prononcer sur ses conséquences en matière d'espérance de vie. Avant même l'épidémie, les gains d'espérance de vie diminuaient. Aux

États-Unis, celle-ci est même en recul depuis 2018. L'obésité, la drogue et les morts violentes contribuent à cette baisse de l'espérance de vie. Les maladies liées à la mauvaise hygiène de vie (sédentarité, obésité) peuvent obérer l'espérance de vie en bonne santé. Cette situation rend nécessaire un effort accru en matière de prévention.

## LE COIN DE LA DÉPENDANCE

### DÉPENDANCE, LA QUESTION DU MAINTIEN À DOMICILE

Plus d'un Français sur trois aura plus de 60 ans dès 2030. La génération des « baby-boomers », celle des 75-84 ans, devrait, pour sa part, augmenter de moitié. Celle des plus de 80 ans tripler. Dix ans plus tard, en 2040, 15 % de la population seront âgés de 75 ans ou plus, contre à peine 6 % en 1990. La probabilité de perte d'autonomie augmente avec l'âge. Parmi les personnes vivant à leur domicile, 3 % sont en situation de perte d'autonomie entre 60 et 74 ans, 9 % entre 75 et 84 ans et 30 % parmi celles de 85 ans ou plus. En 2050, 2,2 millions de personnes âgées seront très dépendantes, contre 1,3 million aujourd'hui. À la demande des familles, la priorité est donnée au maintien à domicile. En 2021, en France, 7,3 % des personnes âgées de 60 ans ou plus en perte d'autonomie sont prises en charge à leur domicile, soit 1 270 000 personnes. Le nombre de seniors en institutions reste stable malgré le vieillissement, autour de 700 000.

L'adaptation des logements aux personnes âgées dépendantes sera l'un des défis majeurs des prochaines années. Tous les départements ne sont pas égaux en la matière. La part de seniors à domicile en perte d'autonomie varie, selon les départements de 4 % à 12 %. Dans 16

départements, plus de 9 % des seniors vivant à domicile sont en perte d'autonomie, soit une part significativement plus élevée que la moyenne nationale. Les quatre départements d'outre-mer historiques (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion) sont dans cette situation ainsi que la Seine-Saint-Denis, la Corse-du-Sud, les Bouches-du-Rhône, de plusieurs départements d'Occitanie, des Hauts-de-France, et de deux départements à l'est de la région Nouvelle Aquitaine. À l'inverse, dans 20 départements situés notamment en Bretagne et sur une diagonale allant de la Normandie aux Alpes, moins de 6 % des seniors vivant à domicile sont en perte d'autonomie, soit une part inférieure à la moyenne nationale.

#### **Pauvreté, dépendance et état de santé**

Dans la quasi-totalité des départements ayant une part élevée de seniors en perte d'autonomie à domicile, la pauvreté monétaire y est supérieure au niveau national. Dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis, le taux de pauvreté est particulièrement élevé et, à âge comparable, la part de seniors en mauvais ou très mauvais état de santé peut être jusqu'à deux fois supérieure à la moyenne nationale.

Les personnes modestes vivent en effet dans des conditions de vie plus précaires (de logement, d'alimentation, etc.) et ont plus souvent certaines pratiques à risque (tabagisme ou alcoolisme). Les difficultés financières peuvent aussi conduire à renoncer à certains soins et à certaines dépenses de prévention. Une santé défaillante peut freiner la poursuite d'études ou l'exercice d'un emploi, et donc limiter les revenus. Ces difficultés tout au long de la vie augmentent le risque de perte d'autonomie passé 60 ans.

Le maintien à domicile est parfois plus subi que volontaire. L'offre restreinte de places d'hébergement pour personnes âgées dépendantes conduit à ce que davantage de seniors en perte d'autonomie vivent à leur domicile. Cette situation prévaut dans les départements où plus de 9 % des seniors vivant à leur domicile sont en perte d'autonomie. En Guadeloupe, Martinique, Guyane, à La Réunion et en Corse, l'offre varie de 35 à 53 places pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus, contre 115 au niveau national en 2021. Pour les autres départements, l'offre de places en institutions est plus variable, s'échelonnant de 81 à 196 places pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus.

### **Avantage au milieu urbain pour le maintien à domicile**

En 2021, 7,7 % des seniors à domicile vivant dans une commune urbaine sont en situation de perte

d'autonomie, contre 6,7 % dans une commune rurale. Ce léger écart s'explique notamment par des caractéristiques différentes des populations qui y résident. Le taux de pauvreté est plus élevé dans les communes urbaines (17 %, contre 11 % dans les communes rurales). Les seniors y sont un peu plus âgés que dans les communes rurales (six mois de plus en moyenne) et les femmes y sont un peu plus représentées (57 % des seniors à domicile sont des femmes en milieu urbain, contre 53 % dans le rural).

En secteur urbain, l'accès aux soins ou à de l'aide sociale peut faciliter le maintien à domicile quand en zone rurale, la solution de l'hébergement collectif apparaît comme plus facile pour les familles. Qu'ils résident dans une commune urbaine ou une commune rurale, les seniors en perte d'autonomie reçoivent presque tous de l'aide (98 %). Il s'agit à la fois d'une aide professionnelle (77 %) et/ou une aide de l'entourage (91 %). Dans le rural, en revanche, la disponibilité des professionnels est moindre et le coût des transports y est plus élevé.

Dans les communes urbaines, 168 équivalents temps plein d'infirmiers et d'infirmières sont accessibles pour 100 000 habitants, contre 130 dans les communes rurales, et 4,1 consultations de médecins généralistes sont disponibles par an et par habitant, contre 3,2 dans les communes rurales.

La politique de maintien à domicile suppose au préalable la réalisation de travaux d'adaptation des logements. Or, pour une personne âgée de plus de 75 ans, de tels travaux sont à la fois difficiles à réaliser et coûteux. Les familles sont de leur côté peu enclines à investir dans les travaux d'amélioration des

logements de leurs aînés. Par ailleurs, le manque de professionnels du bâtiment capables de conduire de tels travaux constitue un réel problème. Le maintien à domicile suppose la présence de réseaux de soins efficaces. Or, de moins en moins de médecins réalisent des visites et le nombre d'infirmiers est insuffisant.

## LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

### LES NOUVEAUX INVESTISSEURS FRANÇAIS : CHANGEMENT ET CONTINUITÉ

Depuis le début de l'épidémie de covid, en France, une nouvelle génération d'actionnaires est apparue. Plus jeunes, plus adeptes aux nouvelles technologies, plus opportunistes, ces nouveaux investisseurs changent en profondeur la communauté des actionnaires. Au total, entre 2020 et 2022, l'Autorité des Marchés Financiers a évalué que 800 000 nouveaux investisseurs ont commencé à investir en actions. L'OCDE a réalisé une enquête pour apprécier le profil de ces nouveaux investisseurs auprès d'un échantillon de 1 056 d'entre eux détenant depuis 2020 des actions, des fonds d'investissement, des titres dans le cadre du financement participatif ou des cryptoactifs et de 1 078 investisseurs traditionnels.

#### **Des épargnants plus souvent masculins que féminins**

Les nouveaux investisseurs sont des hommes (64 %) mais la proportion de femmes augmente. Elles représentent 36 % des nouveaux investisseurs contre 32 % pour l'ensemble des investisseurs. Cette

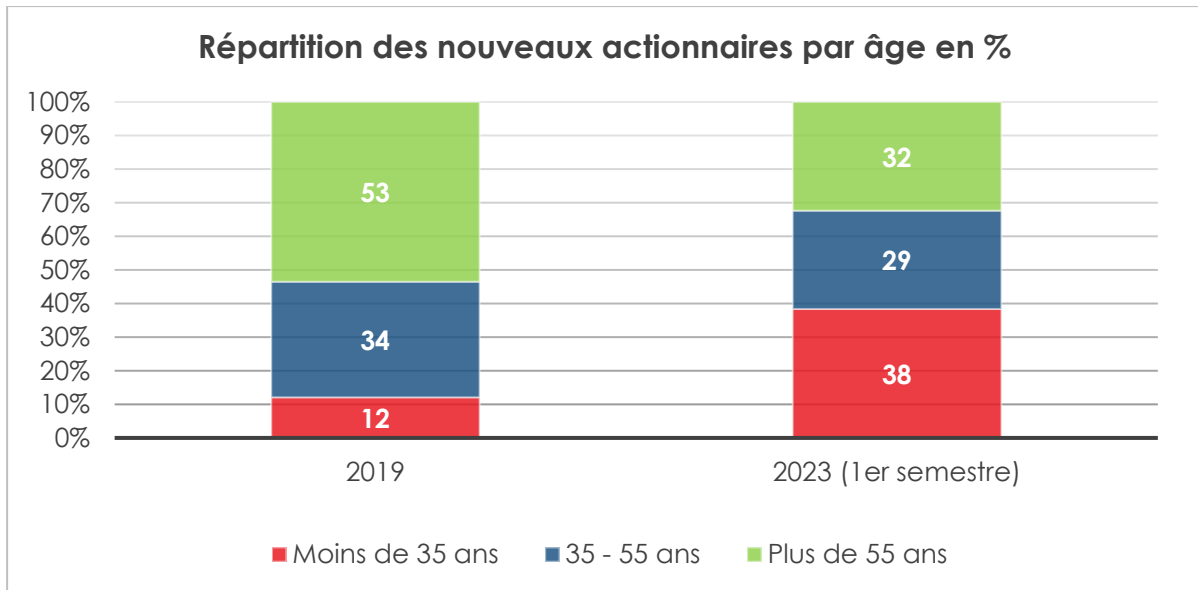
surreprésentation masculine s'explique par l'écart de revenus. Les investisseurs en bourse ont un niveau de revenus supérieurs à la moyenne. Par ailleurs, la gestion du patrimoine est souvent préemptée par les hommes.

#### **Une surreprésentation de la région parisienne**

27 % des nouveaux investisseurs habitent la région parisienne qui ne représente que 19 % de la population métropolitaine française. Cette surreprésentation s'explique par la proportion importante de cadres supérieurs en région parisienne et par le niveau de revenus plus élevé.

#### **Un rajeunissement confirmé**

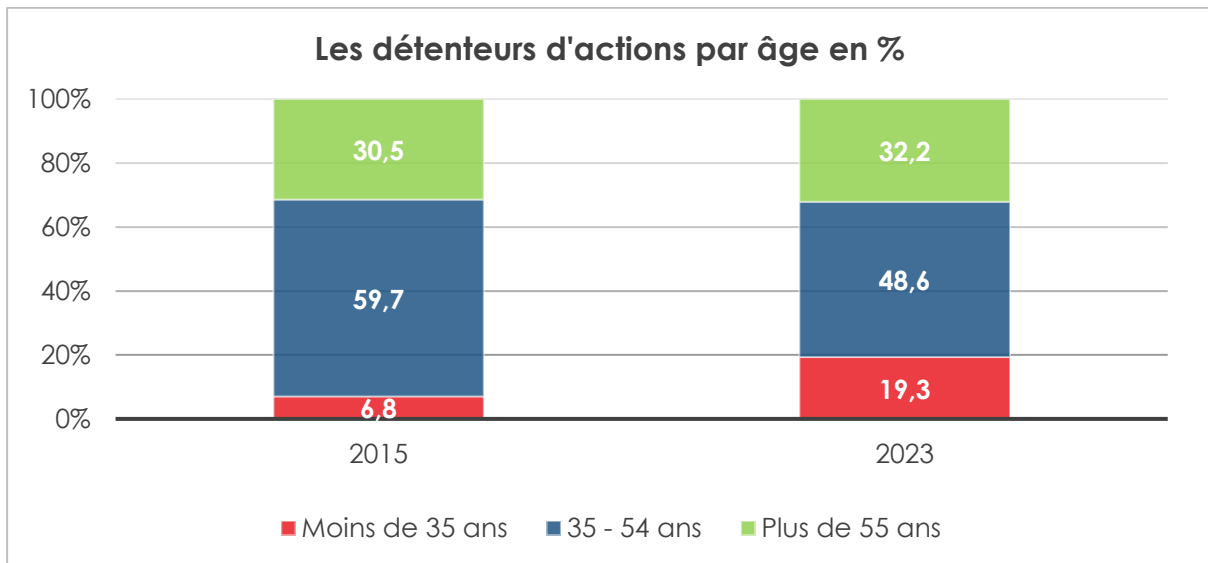
Les nouveaux investisseurs ont tendance à être plus jeunes que les investisseurs traditionnels, 56 % ont moins de 35 ans contre 21 % des investisseurs traditionnels, tandis que seulement 4 % ont 65 ans et plus contre 27 % des investisseurs traditionnels.



Cercle de l'Épargne – données AMF

L'âge moyen des nouveaux investisseurs est de 36 ans, contre 51 ans pour les investisseurs

traditionnels. Les nouveaux investisseurs, dans leur majorité, travaillent ou sont « actifs » (82 %).



Cercle de l'Épargne – données AMF

### Un élargissement à toutes les catégories sociales

Au niveau des catégories sociales, l'accès aux marchés financiers se démocratise. 19 % des nouveaux

investisseurs sont des employés dont le poids dans l'ensemble de la population est de 11 %. 18 % sont des ouvriers (9 % de la population). De plus en plus d'étudiants investissent sur les marchés

financiers. En revanche, seuls 6 % des nouveaux investisseurs sont des retraités (28 % de la population). Le faible poids de ces derniers parmi les nouveaux investisseurs s'explique par le fait qu'ils sont déjà nombreux à l'être.

### **Une question de formation**

Les nouveaux investisseurs disposent, en moyenne, d'un niveau d'éducation supérieur à la moyenne de la population. 48 % des nouveaux investisseurs ont suivi des études supérieures soit un peu plus que l'ensemble de la population. Seuls 2 % des nouveaux investisseurs n'ont aucun diplôme.

### **Les investisseurs sont plus riches que la moyenne mais les temps changent**

Selon l'OCDE, 75 % des nouveaux investisseurs ont déclaré vivre dans un foyer dont le revenu mensuel net est supérieur à 2 500 euros, soit un revenu supérieur à la moyenne. En 2018, la moitié des ménages français disposait d'un revenu disponible mensuel de 2 552 euros. 33 % d'entre eux vivent dans un foyer dont le revenu mensuel est supérieur à 5 000 euros. Malgré tout, 8 % des nouveaux investisseurs vivent dans un foyer dont le revenu mensuel est inférieur à 1 500 euros et 18 % ont un revenu mensuel individuel inférieur à 1 500 euros. 16 % des nouveaux investisseurs ont déclaré vivre dans un foyer dont le patrimoine financier est inférieur à 10 000 euros. Le patrimoine

financier moyen des foyers des nouveaux investisseurs s'établit à 97 435 euros. Selon le baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement 2022, un quart de la population française (24 %) a déclaré vivre dans un foyer dont le patrimoine financier est inférieur à 10 000 euros et le patrimoine financier moyen des ménages français s'établissait à 68 500 euros.

Les nouveaux investisseurs sont plus nombreux que les investisseurs traditionnels à détenir un seul produit financier (24 % contre 16 %). Ils sont également moins nombreux que les investisseurs traditionnels à détenir quatre produits ou plus (31 % contre 41 % des investisseurs traditionnels). En moyenne, les nouveaux investisseurs ont déclaré détenir 3,12 produits (contre 3,48 pour les investisseurs traditionnels). Les jeunes âgés de 18 à 24 ans sont davantage susceptibles que leurs aînés à ne détenir qu'un seul produit (c'est le cas pour 35 % d'entre eux).

### **L'assurance vie indémodable et le Plan d'Épargne Retraite en plein essor**

Un tiers des nouveaux investisseurs détiennent, selon l'OCDE, un contrat d'assurance vie. Ce taux est inférieur à la moyenne de la population (47 %). En effet, même si ce produit a connu une baisse de la collecte au cours des trois dernières années, il reste incontournable.

Le Plan d'Épargne Retraite arrive en troisième position comme support

d'investissement. Il est détenu par 29 % des nouveaux investisseurs. Ce produit financier est davantage susceptible d'être détenu par les nouveaux investisseurs plus âgés (38 % des 35-49 ans et 34 % des 50-64 ans en détiennent).

### **Les actions détenues avant tout par les investisseurs aisés**

Un quart (24 %) des nouveaux investisseurs déclare détenir des actions. Ce sont essentiellement les personnes ayant des revenus importants qui en acquièrent. 15 % des nouveaux investisseurs disposant de revenus mensuels inférieurs à 1 500 euros détiennent des actions individuelles contre 32 % de ceux dont les revenus mensuels sont supérieurs à 4 000 euros. 19 % des nouveaux investisseurs dont le foyer dispose d'un patrimoine financier inférieur à 10 000 euros détiennent des actions individuelles contre 36 % des nouveaux investisseurs dont le foyer dispose d'un patrimoine financier supérieur à 500 000 euros. De 2020 à 2022, 80 % des nouveaux investisseurs ont investi moins de 10 000 euros en actions et le montant moyen investi s'élève à 5 743 euros.

### **La percée des cryptoactifs et des nouveaux produits financiers**

Selon l'OCDE, 54 % des nouveaux investisseurs ont acquis des cryptoactifs. Le nombre important des jeunes parmi eux explique ce résultat. Au sein de la population

des investisseurs, un quart aurait déjà acheté des cryptoactifs. Ces derniers sont détenus plus fréquemment par les hommes (59 % des nouveaux investisseurs hommes détiennent des cryptoactifs). Parmi les nouveaux investisseurs, ceux qui investissent le plus dans les cryptoactifs sont les 25-34 ans (63 % d'entre eux en détiennent), puis les 35-49 ans (56 % d'entre eux en détiennent), suivis des 18-24 ans (48 %). L'espoir de gains rapides attire non seulement les jeunes investisseurs mais aussi ceux ayant des revenus modestes. Parmi les nouveaux investisseurs en cryptoactifs, ceux qui ont les revenus les plus faibles (64 % des foyers disposant de revenus mensuels inférieurs à 1 500 euros investissent en cryptoactifs) et le patrimoine financier le plus faible (63 % des foyers disposant de moins de 10 000 euros investissent en cryptoactifs) sont surreprésentés. L'achat de cryptoactifs est, pour certains investisseurs, le motif principal voire unique de l'accès aux marchés financiers. 11 % des nouveaux investisseurs ne détiennent que des cryptoactifs.

Depuis 2020, 40 % des nouveaux investisseurs en cryptoactifs ont investi entre 500 et 5 000 euros. Environ un tiers (34 %) a investi moins de 500 euros. Investir des montants peu élevés dans les cryptoactifs est surtout le fait des personnes sans activité professionnelle (48 %), des personnes dont les revenus se situent dans la tranche la plus basse



(62 %) et de celles dont le patrimoine financier est le plus faible (74 %). Les femmes sont plus nombreuses à avoir investi de petits montants (40 % d'entre elles, contre 31 % des hommes). Près d'un quart d'entre elles (24 %) a investi plus de 5 000 euros. Dans l'ensemble, le montant moyen investi dans les cryptoactifs s'élève à 4 070 euros.

Les nouveaux investisseurs sont également présents sur le marché du financement participatif. Depuis 2020, le montant moyen investi dans le financement participatif par les nouveaux investisseurs s'élève à 5 575 euros. 60 % de ces derniers qui investissent en financement participatif ont investi moins de 5 000 euros et 36 % d'entre eux ont investi plus de 5 000 euros.

### **Les nouveaux investisseurs, moins portés sur le long terme que les investisseurs traditionnels**

Plus jeunes, à la recherche de gains rapides, l'horizon de placement des nouveaux investisseurs est plus court que la moyenne. 18 % des nouveaux investisseurs investissent avec un horizon de moins de trois ans (contre 4 % des investisseurs traditionnels) et un quart ont un horizon de placement de trois à cinq ans (contre 10 % des investisseurs traditionnels). Seuls 13 % des nouveaux investisseurs ont un horizon de placement de plus de dix ans (contre 29 % des investisseurs traditionnels).

### **Les nouveaux investisseurs férus d'arbitrages**

2020 à 2022, 28 % des nouveaux investisseurs ont racheté ou vendu des produits financiers régulièrement et près de la moitié d'entre eux (48 %) l'ont fait occasionnellement. Seuls 23 % des nouveaux investisseurs n'ont réalisé aucune transaction d'investissement sur les nouveaux investissements. Plus des trois quarts des nouveaux investisseurs peuvent être ainsi considérés comme des investisseurs actifs, soit bien plus que la moyenne des investisseurs.

### **Des interrogations sur la pertinence de leurs placements**

76 % des nouveaux investisseurs pensent que leurs investissements étaient trop risqués et près de la moitié d'entre eux (46 %) souhaitent retirer une partie des fonds investis au cours de l'année à venir. Un tiers d'entre eux se déclare satisfait de ses investissements, ce qui est moins que les investisseurs traditionnels qui, en règle générale, plébiscitent leur choix (enquête AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE 2023).

### **Les nouveaux investisseurs adeptes des comptes en ligne**

Les opérations d'investissement sont principalement réalisées via des intermédiaires en ligne. Le recours à Internet est dominant parmi les investisseurs qui acquièrent des cryptoactifs. Seulement un tiers des

personnes interrogées ont déclaré réaliser des transactions via des établissements financiers traditionnels. Sans surprise, les nouveaux investisseurs âgés de moins de 35 ans sont plus nombreux à faire appel aux intermédiaires en ligne (82 %) que les personnes des autres tranches d'âge. La quasi-totalité des investisseurs qui investissent exclusivement des NFT (87 %), des ETF (85 %) ou des cryptoactifs (80 %) passent par des comptes en ligne. Les détenteurs de plusieurs produits financiers ont tendance à recourir à des établissements financiers traditionnels. Trois quarts des nouveaux investisseurs qui achètent des actions le font en ligne. Il en est de même pour ceux qui optent pour le financement participatif.

### **Les applications mobiles de plus en plus utilisées**

L'achat de cryptoactifs s'effectue à 55 % par applications mobiles et à 35 % par des sites Internet. Pour le financement participatif, les outils les plus couramment utilisés par les nouveaux investisseurs sont les applications mobiles (36 %) et les sites internet (36 %). Le téléphone, le mail ou le contact d'une personne en agence sont cités par 19 % des personnes interrogées pour ce type de produits. Les outils numériques sont privilégiés par les 25-34 ans (85 %). Seuls 17 % des 50/64 ans utilisent une application mobile pour réaliser des transactions en bourse, contre plus de plus de la moitié des 18-24 ans.

### **Des motivations diverses**

Les nouveaux investisseurs en bourse, en cryptoactifs ou en financement participatif sont passés à l'acte afin de diversifier les placements (35 %) ou pour obtenir un rendement plus élevé qu'avec les autres placements (28 %). Parmi les autres raisons figurent le fait d'avoir été conseillé par quelqu'un de leur entourage (28 %), le souhait d'investir dans la finance durable (20 %) ou le fait d'en avoir entendu parler sur les réseaux sociaux. Les nouveaux investisseurs sont moins sensibles aux conseils d'un conseiller financier que le reste de la population.

Chez les 18-24 ans, les trois raisons principales les ayant poussés à investir sont différentes de celles des autres tranches d'âge : un peu moins d'un tiers (29 %) ont déclaré avoir investi parce qu'ils en avaient entendu parler sur les réseaux sociaux ou parce que quelqu'un de leur entourage leur avait conseillé de le faire (30 %). Ils sont également plus nombreux que les autres nouveaux investisseurs à investir en raison de leur intérêt pour les produits durables (31 % contre 20 % de l'ensemble des nouveaux investisseurs).

La recherche de la rentabilité est moins prégnante chez les nouveaux investisseurs que chez les autres. Cette motivation est jugée prépondérante par 39 % des nouveaux investisseurs, contre 46 %

des investisseurs traditionnels. La diversification des placements est également moins importante pour les nouveaux investisseurs (37 %, contre 43 % pour les investisseurs traditionnels). En revanche, les nouveaux investisseurs ont été plus nombreux que les investisseurs traditionnels à citer la curiosité comme motivation (29 % contre 18 %). Ils mettent plus fréquemment en avant le plaisir du jeu que la moyenne.

### Des sources d'information multiples

86 % des nouveaux investisseurs recourent à plusieurs sources d'information. Ils indiquent regarder la télévision (57 % en moyenne) et consulter les réseaux sociaux (50 % en moyenne). Ils demandent des avis à l'entourage (49 % en moyenne). Ils s'inscrivent à des fils d'actualité sur les smartphones (48 % en moyenne) et écoutent la radio (45 % en moyenne). La presse traditionnelle, qu'elle soit écrite ou en ligne, est beaucoup moins utilisée. Les nouveaux investisseurs âgés de 18 à 24 ans préfèrent les réseaux sociaux (6 %), l'entourage (57 %) ainsi que les influenceurs (43 %), tandis que les 35-49 ans préfèrent la radio (56 %) et les 50-64 ans les journaux télévisés (71 %).

Pour les 69 % de nouveaux investisseurs qui ont recherché des informations sur les produits avant d'investir, les sources utilisées sont en premier lieu les documents sur les produits, tels que le descriptif

produit, les prospectus ou le site internet (41 %), suivis des proches (39 %), devant les médias spécialisés en finance (36 %) et les comparateurs en ligne (34 %). Les réseaux sociaux sont la source d'information la plus fréquemment citée par les 18-24 ans (41 %), ainsi que les influenceurs sur les réseaux sociaux (29 %). Les investisseurs des tranches plus âgées, comme les 50-64 ans, sont plus nombreux que les investisseurs plus jeunes à consulter les documents d'information sur le produit (41 % contre 33 %), mais sont moins nombreux à rechercher des informations sur les réseaux sociaux (8 % contre 41 % des 18-24 ans). Ils sont aussi moins nombreux à interroger leurs proches (30 % contre 45 % des 25-34 ans). En revanche, les sites officiels (AMF, APCR, Banque de France, etc.) sont boudés par les nouveaux investisseurs.

### La culture financière des nouveaux investisseurs

L'OCDE définit la culture financière comme « *la combinaison des connaissances, des savoirs, des compétences, des attitudes et des comportements dans le domaine financier indispensables pour prendre des décisions financières en toute connaissance de cause et, en fin de compte, parvenir au bien-être financier* ». L'OCDE a, par ailleurs, défini la culture financière numérique comme « *la combinaison des connaissances, compétences, attitudes et comportements dont les individus doivent disposer pour*

*connaître et savoir utiliser en toute sécurité les services financiers numériques et les technologies numériques afin de contribuer à leur bien-être financier ».*

Selon l'enquête de l'OCDE, les nouveaux investisseurs ont confiance en leurs propres connaissances financières. 67 % des nouveaux investisseurs estiment avoir une connaissance élevée des produits financiers (14 % considèrent « très bien » s'y connaître et 53 % considèrent s'y connaître « assez bien »). Un tiers des nouveaux investisseurs considèrent connaître « assez mal » ou « très mal » les questions liées aux placements. Ceux qui considèrent s'y connaître très bien/assez bien sont principalement les 18-24 ans (73 % considèrent s'y connaître très bien/assez bien), les 25-34 ans (75 %) et ceux qui investissent en actions d'entreprises non cotées (87 %), en produits boursiers spéculatifs tels que les produits dérivés avec effet de levier ou les options (84 %), ou dans des fonds immobiliers (83 %). À l'inverse, les investisseurs qui considèrent assez mal/très mal s'y connaître sont principalement ceux âgés de 50 ans et plus (43 % des 50-64 ans et 58 % des 65 et plus considèrent s'y connaître assez mal/très mal), ainsi que les retraités (56 %). Les hommes prétendent plus que les femmes bien s'y connaître en matière de placement, respectivement 70 % et 62 %.

L'OCDE a procédé à un test de connaissances reposant sur un questionnaire abordant l'inflation, la diversification des actifs, la prise de risque, le rendement, sur les cryptoactifs. Sur les six questions de connaissances financières, seules 38 % des personnes interrogées ont répondu correctement à au moins quatre questions. Parmi les groupes ayant le niveau de connaissances financières le plus faible, figurent : les 18-24 ans (56 % d'entre eux n'ont pas répondu correctement à plus de 2 questions) et les employés et ouvriers (49 % d'entre elles n'ont pas répondu correctement à plus de 2 questions). 60 % des personnes interrogées estimant avoir un niveau de connaissances très élevé n'ont pas répondu correctement à plus de 2 questions. Parmi ceux qui estiment avoir un niveau de connaissances très élevé, plus d'un tiers (34 %) n'ont répondu correctement qu'à une seule question sur six. Les personnes interrogées qui ont investi dans des actions non cotées et des produits spéculatifs, respectivement 58 % et 53 % d'entre elles n'ont pas répondu correctement à plus de 2 questions. La corrélation entre le niveau de rendement et le risque est le concept le mieux compris par les nouveaux investisseurs (71 % de bonnes réponses). Sur les cryptoactifs, le niveau de connaissances est faible. 60 % des personnes interrogées ne savaient pas que ces actifs n'ont pas de cours légal.

### Des nouveaux investisseurs conscients de la cybercriminalité

Les nouveaux investisseurs ont été interrogés sur les mesures qu'ils prennent pour faire face à la cybercriminalité. Dans l'ensemble, les nouveaux investisseurs ont en majorité répondu qu'ils veilleraient à utiliser un mot de passe différent pour chaque application, site Internet ou boîte e-mail (en moyenne, 77 % d'entre eux le font). Les nouveaux investisseurs ont également, en majorité, répondu qu'ils modifieraient régulièrement leurs mots de passe (en moyenne, 90 % d'entre eux le font). A contrario, 25 % des investisseurs qui utilisent un outil numérique (site Internet ou application mobile) pour réaliser des opérations en Bourse ont déclaré ne pas changer régulièrement leur mot de passe et 9 % ont déclaré ne pas vérifier la sécurité du site Internet et/ou de l'application mobile. Un résultat similaire a été observé en ce qui concerne l'utilisation des canaux numériques pour effectuer des transactions sur les cryptoactifs (8 % de ceux qui investissent dans les cryptoactifs ont déclaré ne pas vérifier la sécurité du site Internet et/ou de l'application mobile qu'ils utilisent et 25 % ont déclaré ne pas changer régulièrement leur mot de passe).

\*\*

\*

Les nouveaux investisseurs sont plus jeunes, plus connectés que les anciens. Les hommes y sont toujours surreprésentés. Ces investisseurs ont une vision plus ludique des placements. Habitué des jeux vidéo, ils veulent placer rapidement leur argent et sont en quête de gains rapides. Ils réalisent de ce fait un nombre important d'opérations et privilégient les applications mobiles pour passer des ordres. Le recours à un conseiller financier est en baisse, en particulier chez les plus jeunes investisseurs. Les cryptoactifs sont une porte d'entrée sur les marchés de plus en plus répandue. L'OCDE souligne que les connaissances financières des nouveaux investisseurs sont faibles, en particulier en ce qui concerne les cryptoactifs. L'organisation internationale note le rôle important des réseaux sociaux et des influenceurs chez les jeunes investisseurs. Un grand nombre des nouveaux investisseurs se déclare déçu ou inquiet de ses opérations. Est-ce en raison du recours à des applications en ligne et à l'absence de conseils en provenance de professionnels des placements ? L'étude de l'OCDE démontre en tout cas la nécessité de renforcer la culture financière et l'utilité des professionnels de la finance.

# LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE



## TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

	Rendements et plafonds	Collectes nettes et encours
Dépôts à vue des ménages	-	Octobre 2023 : + -19,161 milliards d'euros Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 : -43,382 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : +9,559 milliards d'euros Encours : 479,498 milliards d'euros
Livret A et Livret Bleu	3,00 % Plafond 22 950 euros	Novembre 2023 : -0,28 milliard d'euros Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 : +26,68 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : +27,23 milliards d'euros Encours : 402,1 milliards d'euros
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	3,00 % Plafond 12 000 euros	Novembre 2023 : +0,21 milliard d'euros Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 : +10,22 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : +6,26 milliards d'euros Encours : 144,5 milliards d'euros
Plan d'Épargne-logement (PEL)	2,00 % Pour les PEL ouverts À compter du 01/01/2023 Plafond 61 200 euros	Octobre 2023 : -3,630 milliards d'euros Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 : -28,776 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : -8,233 milliards d'euros Encours : 254,318 milliards d'euros
Compte Épargne-Logement (CEL)	2 % Plafond 15 300 euros	Octobre 2023 : -290 millions d'euros Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 : +1,538 milliard d'euros Évolution sur l'année 2022 : +1,511 milliard d'euros Encours : 34,388 milliards d'euros
Livret d'Épargne Jeune	Minimum 0,5 % Plafond : 1 600 euros	Octobre 2023 : +5 millions d'euros Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 : -147 millions d'euros Évolution sur l'année 2022 : -435 millions d'euros Encours : 4,815 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire (LEP)	6,0 % À compter du 01/10/2023 Plafond : 10 000 euros	Novembre 2023 : +2,80 milliards d'euros Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 : +18,67 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : 9,530 milliards d'euros Encours : 66,60 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés des particuliers	0,71 % (Août 2023) Pas de plafond légal	Octobre 2023 : -4,981 millions d'euros Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 : -25,684 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : 12,363 milliards d'euros Encours : 202,069 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (mars 2023) : 5,245 millions Encours (mars. 2023) : 108,59 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 225 000 euros	Nombre (mars 2023) : 112 134 Encours (mars 2023) : 2,51 milliards d'euros
Assurance vie Fonds euros (en 2022) UC (en 2022)	+1,9 % -12 %	Octobre 2023 : +1,5 milliard d'euros Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 : 2,9 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : 14,3 milliards d'euros Encours : 1 890 milliards d'euros
SCPI 2022 2021	4,53 % 4,45 %	Évolution sur l'année 2022 : +10,20 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +7,37 milliards d'euros Encours : 89,61 milliards d'euros

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations – CDE -\*provisoire

## TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS

		Résultats – décembre 2023
CAC40	30 décembre 2022	6 471,31
	<b>29 décembre 2023</b>	<b>7 543,18</b>
	Évolution en décembre 2023	+3,66 %
	Évolution sur 12 mois	+16,37 %
DAXX	30 décembre 2022	13 923,59
	<b>29 décembre 2023</b>	<b>16 751,64</b>
	Évolution en décembre 2023	+3,62 %
	Évolution sur 12 mois	+20,31 %
Footsie	30 décembre 2022	7 451,74
	<b>29 décembre 2023</b>	<b>7 733,24</b>
	Évolution en décembre 2023	+4,17 %
	Évolution sur 12 mois	+3,78 %
Eurostoxx	30 décembre 2022	3 792,28
	<b>29 décembre 2023</b>	<b>4 518,28</b>
	Évolution en décembre 2023	+3,54 %
	Évolution sur 12 mois	+17,53 %
Dow Jones	30 décembre 2022	33 147,25
	<b>29 décembre 2023</b>	<b>37 689,54</b>
	Évolution en décembre 2023	+6,35 %
	Évolution sur 12 mois	+13,67 %
Nasdaq Composite	30 décembre 2022	10 466,48
	<b>29 décembre 2023</b>	<b>15 011,35</b>
	Évolution en décembre 2023	+5,47 %
	Évolution sur 12 mois	+43,69 %
S&P 500	30 décembre 2022	3 839,50
	<b>29 décembre 2023</b>	<b>4 769,83</b>
	Évolution en décembre 2023	+4,90 %
	Évolution sur 12 mois	+24,32 %
Nikkei	30 décembre 2022	26 094,50
	<b>29 décembre 2023</b>	<b>33 464,17</b>
	Évolution en décembre 2023	+0,43 %
	Évolution sur 12 mois	+28,24 %
Shanghai Composite	30 décembre 2022	3 089,26
	<b>29 décembre 2023</b>	<b>2 974,93</b>
	Évolution en décembre 2023	-1,55 %
	Évolution sur 12 mois	-3,70 %
Euro/dollar	30 décembre 2022	1,0697
	<b>29 décembre 2023</b>	<b>1.1060</b>
	Évolution en décembre 2023	+0,80 %
	Évolution sur 12 mois	+3,33 %
Once d'or en dollars	30 décembre 2022	1 815,38
	<b>29 décembre 2023</b>	<b>2 066,67</b>
	Évolution en décembre 2023	+0,93 %
	Évolution sur 12 mois	+13,13 %
Pétrole Baril Brent en dollars	30 décembre 2022	84,08
	<b>29 décembre 2023</b>	<b>77.13</b>
	Évolution en décembre 2023	-7,02 %
	Évolution sur 12 mois	-10,34 %



## TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT

	Taux
<b>Taux OAT à 10 ans</b> Au 31 décembre 2022 Au 29 décembre 2023	3,106 % 2,558 %
<b>Taux du Bund à 10 ans</b> Au 31 décembre 2022 Au 29 décembre 2023	2,450 % 2,023 %
<b>Taux de l'US Bond à 10 ans</b> Au 31 décembre 2022 Au 29 décembre 2023	3,884 % 3,866 %
<b>Taux de l'Euribor au 29 décembre 2023</b> Taux de l'Euribor à 1 mois Taux de l'Euribor à 3 mois Taux de l'Euribor à 6 mois Taux de l'Euribor à 12 mois	3,845 % 3,909 % 3,861 % 3,513 %
<b>Crédit immobilier <i>Tendance sur un mois</i></b> <b>(Taux moyen du marché - source Empruntis au 29 décembre 2023)</b> 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans	<b>En hausse</b> 3,90 % 4,10 % 4,25 % 4,40 %
<b>Taux d'usure</b> <b>Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) :</b> <b>Taux effectif moyen pratiqué au cours des trois mois précédant le 1<sup>er</sup> janv. 2024</b> Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais	3,24 % 4,51 % 4,72 % 4,22 % 4,76 %
<b>Prêts aux particuliers (immobilier) :</b> <b>Taux de l'usure applicables au premier trimestre 2024</b> Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais	4,53 % 6,01 % 6,29 % 5,63 % 6,35 %

## TABLEAU DE BORD DE LA RETRAITE

	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	Revalorisation de +0,4 % le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 Revalorisation de 1,1 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 Revalorisation de 4 % au 1 <sup>er</sup> juillet 2022 Revalorisation de 0,8 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 <b>Revalorisation de 5,3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>Minimum contributif au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :</b> <b>733,04 euros</b> brut par mois jusqu'à 120 trimestres cotisés ; <b>876,14 euros</b> , montant maximum du minimum contributif majoré au-delà de 120 trimestres. Plafond de retraite personnelle en 2023 : <b>1 352,23 euros brut</b> par mois.
AGIRC-ARRCO	Valeur du point : <b>1,459 euro au 1<sup>er</sup> nov. 2023</b>	
IRCANTEC	Valeur du point : <b>0,54357 euro</b> au 1 <sup>er</sup> jan. 2024	
Indépendants	Valeur du point : <b>1,348 euro</b> au 1 <sup>er</sup> jan. 2024	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : <b>15,90 euros</b> au 1 <sup>er</sup> jan. 2024	
Montant du minimum vieillesse	L'ASPA et les anciennes allocations du minimum vieillesse sont portées à <b>1 012,02 euros</b> par mois pour les personnes seules et à <b>1 571,16 euros</b> pour les couples au <b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b> . Le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser pour percevoir l'Aspa s'élève à <b>12 144,27 euros</b> par an pour une personne seule (célibataire, séparée, divorcée, veuve, à l'exception des veuves de guerre) et à <b>18 854,02 euros</b> pour un couple.	
Allocation veuvage	Lorsqu'une personne âgée de moins de 55 ans se retrouve veuf (ve) à la suite du décès de son époux (se), il est possible de bénéficier d'une allocation veuvage. Cette allocation est soumise à des conditions d'âge du bénéficiaire et de ressources. Son montant est revalorisé au <b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b> de <b>5,3 %</b> soit à <b>697,82 euros</b> mensuels et le plafond de ressources trimestriel à <b>2 616,825 euros</b> . Il peut être réduit selon les ressources du bénéficiaire.	
Réversion	Pour bénéficier de la pension de réversion dans le cadre du régime général, les revenus annuels du veuf ou de la veuve ne doivent pas excéder 2 080 fois le SMIC horaire, soit <b>24 232 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b> . Si le veuf ou la veuve vit en couple, le plafond annuel de ressources du ménage ne peut dépasser 1,6 fois le plafond exigé pour une personne seule, soit <b>38 771,20 euros</b> .	54 % de la pension du défunt
<b>Montant moyen mensuel de la pension brute en 2021 :</b>	Droits directs (y compris majoration pour enfants) :	Avec droits dérivés :
Tous régimes confondus	1 531 euros	1 677 euros
Pour les hommes	1 951 euros	1 976 euros
Pour les femmes	1 178 euros	1 425 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :  
[www.cercleredelegpargne.fr](http://www.cercleredelegpargne.fr)

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

**Le Cercle de l'Épargne**, de la Retraite et de la Prévoyance est le Think Tank d'AG2R LA MONDIALE. Il est présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

**Le conseil scientifique du Cercle** comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Nicolas Baverez**, Avocat associé chez August Debouzy, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Inseec Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

**Comité de rédaction** : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

**Contact relations presse, gestion du Mensuel** :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

[slegouez@cercleredelegpargne.fr](mailto:slegouez@cercleredelegpargne.fr)